



Parc national
des Calanques



RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

Année 2014





Première année de plein exercice de l'Etablissement public du Parc national des Calanques, 2014 a été une année d'installation et une année d'action.

Nous vous invitons, avec ce rapport d'activité, à découvrir les actions les plus marquantes de l'année. Une manière de plonger au cœur des domaines d'actions de l'établissement sur le territoire du Parc national. Mieux nous connaître, vivre l'action avec nous, et être ensemble encore plus performants pour faire avancer ce projet de territoire ; du développement de la connaissance à l'éducation à l'environnement pour un développement durable, en passant par la préservation, la gestion des milieux et le développement local.

Le nouveau Conseil économique social et culturel, installé cette année, vient éclairer les choix et positions du Parc et contribuer à sa vision. Sur le terrain, 12 gardes-moniteurs sont aujourd'hui à l'œuvre sur bientôt renforcés par 6 autres agents.

Les enjeux sur le Parc sont élevés, et nos objectifs ambitieux. Le processus pour relever ces défis sera long, mais il est déjà enclenché. Avec la structuration au quotidien en interne, parce que les équipes se renforcent, s'organisent et consolident leurs feuilles de route. Avec la co-construction des projets et actions avec nos partenaires, dans la proximité et la concertation. Dès les premier semestre 2015, le Parc finalisera son premier programme d'actions triennal (2015-17) en application de la charte.

Notre action se développe en lien étroit avec les collectivités et dans la dynamique de la création de la Métropole : le Parc doit s'affirmer comme un territoire de cohérence pour la gestion intégrée côtière, entre terre et mer, comme un territoire d'expériences pour le lien entre ville et nature, comme un atout pour le rayonnement de la métropole sur la Méditerranée.



Didier Réault
Président du conseil d'administration



François Bland
Directeur



1 / Les temps forts de 2014	p 4
1.1 Les dates clés	
1.2 Visite de la Ministre de l'Écologie	
1.3 Dossier ALTEO	
1.4 L'établissement poursuit son installation	
2 / La charte en action.....	p 11
2.1 Produire et diffuser les connaissances	
2.2 Aménagements et gestion	
2.3 Gestion des usages et activités	
2.4 Accueil, sensibilisation et éducation à l'environnement	
2.5 Prévention des risques	
3 / La police de l'environnement	p 37
3.1 La police administrative	
3.2 La police judiciaire	
4 / Communication et relations presse	p 44
4.1 Editions et publications	
4.2 Communication web	
4.3 Communication audiovisuelle	
4.4 Communication événementielle	
4.5 Relations presse	
5 / Les partenariats.....	p 51
5.1 Les partenariats avec les acteurs du territoire	
5.2 Travail en réseau	
6 / La vie de l'établissement	p 57
6.1 L'organigramme (septembre 2014)	
6.2 Le Conseil d'administration	
6.3 Le Conseil scientifique	
6.4 Le Conseil économique social et culturel	
6.5 Les grandes lignes du budget 2014	
7 / Annexes	p 63
7.1 Composition des instances de gouvernance	
7.2 Recueil des actes administratifs	



1 / Les temps forts de l'année 2014

1.1 Les dates clés

Après la création du Parc national des Calanques le 18 avril 2012, l'installation de l'Établissement début 2013, l'année 2014 a été marquée par de nombreux événements liés à la mise en route progressive de l'établissement public et par des premières actions concrètes.

Voici en quelques dates clés une rétrospective de ces temps forts ayant jalonné le calendrier politique et administratif du Parc national des Calanques durant l'année 2014.

Le Frioul protégé et co-géré

Au cœur de la rade de Marseille, l'Archipel du Frioul possède un patrimoine biologique et paysager exceptionnel, préservé par l'insularité et les mesures de protection instaurées depuis 2002 par la Ville de Marseille et le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA.

Ses espaces naturels terrestres ont intégré le « cœur » de Parc national des Calanques à sa création, en 2012.

Afin de pérenniser la préservation de ce site remarquable, la Ville de Marseille a cédé gracieusement en février 2014 les 136 hectares d'espaces naturels terrestres du Frioul au Conservatoire du littoral.

Depuis, une gestion cohérente est conduite sur le site, à terre comme en mer, dans le cadre de deux conventions tripartites définissant les modalités d'organisation et de financement entre les deux gestionnaires (Ville et Parc national) et le Conservatoire du littoral, nouveau propriétaire.

1 février 2014 : Arrivée du premier agent du secteur Cassis - La Ciotat - pélagique

25 février 2014 : Création du Conseil économique, social et culturel (CESC) du Parc national des Calanques

1 mars 2014 : Arrivée du premier agent de terrain du secteur Interface ville-nature

11 avril 2014 : Enregistrement à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) de la marque « Esprit parc national »

21 et 22 juin 2014 : Visite de la Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, Ségolène Royal

17 juin 2014 : Inauguration des premiers panneaux signalétiques du Parc national

26 juin 2014 : Arrêté désignant le site Natura 2000 « calanques et îles marseillaises, cap Canaille et massif du Grand Caunet » comme zone de conservation

26 juin 2014 : Locaux du Parc national à La Ciotat

26 Juillet 2014 : Pose des premières bouées et panneaux signalant les limites des Zones de non prélèvement

8 septembre 2014 : Avis conforme rendu par le Conseil d'administration sur les demandes de la société Alteo relatives aux rejets en mer de l'usine d'alumine de Gardanne

10 septembre 2014 : Commissionnement des agents de terrain

28 septembre 2014 : Signature de la convention tripartite définissant les modalités de gestion du Frioul



1.2 Visite de la Ministre de l'Écologie

Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a passé deux jours avec l'équipe du Parc national des Calanques les 21 et 22 juin derniers, pour faire le tour du territoire et prendre connaissance de notre action. Cette visite a été rythmée par plusieurs sorties sur le terrain, dans les périmètres marin et terrestre du Parc national.

La Ministre a salué « l'engagement et le professionnalisme des agents » qui veillent à la protection de cet espace unique et au partage de ce « joyaux du patrimoine naturel français » avec l'ensemble des visiteurs.



A Cassis, la ministre s'est entretenue avec des administrateurs et partenaires du Parc
© PNCaI



La ministre accompagnée de 2 écogardes, Didier Réault, président du CA du Parc, et François Bland, directeur.
© PNCaI



La ministre a encouragé les agents du Parc national des Calanques © PNCaI

1.3 Dossier ALTEO

Le Parc national des Calanques, le premier en Europe à s'établir en zone péri-urbaine à la fois en milieu terrestre et marin, a été créé sur un territoire historiquement exposé aux pollutions. Le Parc national des Calanques hérite d'une nature exceptionnelle préservée, mais aussi de l'effet des activités industrielles passées et actuelles.

Suite à la saisine du préfet, le Conseil d'administration s'est prononcé, le 8 septembre 2014, avec un **avis conforme** sur la demande d'autorisation déposée par la société Altéo Gardanne en mai 2014, au titre d'Installation classée pour la protection de l'environnement, pour la modification des conditions d'exploitation de l'usine d'alumine de Gardanne. Cette modification consiste, d'une part, **en l'arrêt au 31 décembre 2015, conformément à l'article 22 du décret du parc, du rejet des résidus solides contenus dans ce qui a été qualifié de boues rouges** par un émissaire débouchant dans le cœur marin du Parc (en tête du canyon de la Cassidaigne) et d'autre part **en la poursuite, à compter du 1er janvier 2016, du rejet des effluents liquides filtrés** (eaux de procédé, eaux utilitaires, eau brute et eaux pluviales) **par le même émissaire en mer.**

L'instruction de ce dossier, à la fois très important pour le devenir du territoire et totalement inédit dans le cadre d'un Parc national, a fortement mobilisé les équipes de l'établissement, ainsi que les membres de son Conseil scientifique. Le Conseil scientifique s'est prononcé, le 7 juillet, par un avis réservé, produisant un rapport approfondi sur les impact du projet de rejet liquide.

A l'issue d'un débat argumenté et contrasté, le Conseil d'administration a eu à prendre une décision difficile, sur un sujet complexe et controversé. Sa position, suite à l'annonce du vote d'un avis favorable assorti de fortes réserves, a suscité quelques messages d'incompréhension et parfois de colère à l'encontre du Parc. Toutefois les réserves du Parc jouent un rôle déterminant dans la suite de la procédure.

En effet, l'avis du Parc national ne constitue qu'une étape dans le processus d'instruction administrative, conforme au code de l'environnement, qui n'est à ce jour pas achevé. Celle-ci va se poursuivre jusqu'à la mi-2015 et sera marquée au printemps par une enquête publique sur 27 communes. C'est le Préfet qui pourra, in fine, délivrer l'autorisation de rejet en mer, laquelle devra alors prendre en compte l'intégralité des réserves formulées par le Parc.

La Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a rappelé le caractère exceptionnel du Parc national dont l'issue de ce dossier devra tenir compte. Elle a demandé notamment des expertises indépendantes et ciblées sur les priorités que sont la santé publique et la protection d'un milieu marin fragile.

L'équipe du Parc national et ses instances de gouvernance suivent avec une grande vigilance l'avancement des procédures.

1.4 L'établissement poursuit son installation

Les ressources humaines

Pour sa première pleine année de fonctionnement, le Parc national a pu compter sur le soutien appuyé du ministère de l'Écologie : les plafonds d'emplois notifiés se sont élevés à **33 emplois permanents maximum** (ETP = équivalents temps plein), soit + 10 postes par rapport à 2013, et à **44 ETPT maximum** (équivalents temps plein travaillés).

En fin d'année 2013, le Parc avait accueilli ses premiers agents de terrain, affectés à des missions de surveillance, d'information, de gestion et d'aménagement. Il s'agissait des **agents issus de l'association du CEN PACA**, qui géraient jusque-là la réserve naturelle nationale de Riou et les biotopes du site de la Muraille de Chine.



Eductour avec deux Assistant technique de gestion et un garde moniteur du secteur Cassis/ La Ciotat ©PNCaI

Les premiers « **garde-moniteurs** », issus des corps techniques du ministère de l'écologie (ATE/TE), on quant à ont eux rejoint les effectifs à compter du mois de février 2014 : 4 agents composent pour l'heure le secteur Littoral est et haute mer, basé à La Ciotat; les 2 autres sont rattachés à la Mission « Interface Ville Nature ».

A noter que le Parc national a par ailleurs fait appel, pour la 1^{ère} année, à des assistants techniques de gestion affectés sur le terrain, en renfort des garde-moniteurs permanents (sur le Frioul ou à Cassis-La Ciotat par exemple).

On peut également souligner que les agents qui avaient suivi avec succès, en 2013, les formations au commissionnement terrestre et maritime ont pu cette année recevoir leur carte de commissionnement et prêter serment devant le TGI au mois de septembre 2014.

Le Parc national a par ailleurs maintenu, en 2014 un **dispositif saisonnier renforcé de 31 Ecogardes**, chargés de sensibiliser et d'informer auprès de la population fréquentant le site, et de surveillance des territoires sensibles du Parc.

Au siège, on peut souligner l'arrivée d'un Assistant chargé du service financier (SG) et du responsable SI et administrateur des bases de données. 4 autres postes ont été ouverts durant l'été 2014, pour être pourvus en tout début d'année 2015 : responsable du Pôle Aménagement/Gestion, responsable de la Mission « Interface Ville Nature », chargé de mission Urbanisme et Paysage et chargé de mission Pêche.



©PNCaI/AS

Dans l'attente de la prise de fonction des agents permanents, le Parc a recouru cette année encore à plusieurs agents en CDD **pour renfort occasionnel**, sur des missions liées au milieu marin, à la gestion des autorisations de travaux, à la question cynégétique et au patrimoine culturel par exemple.

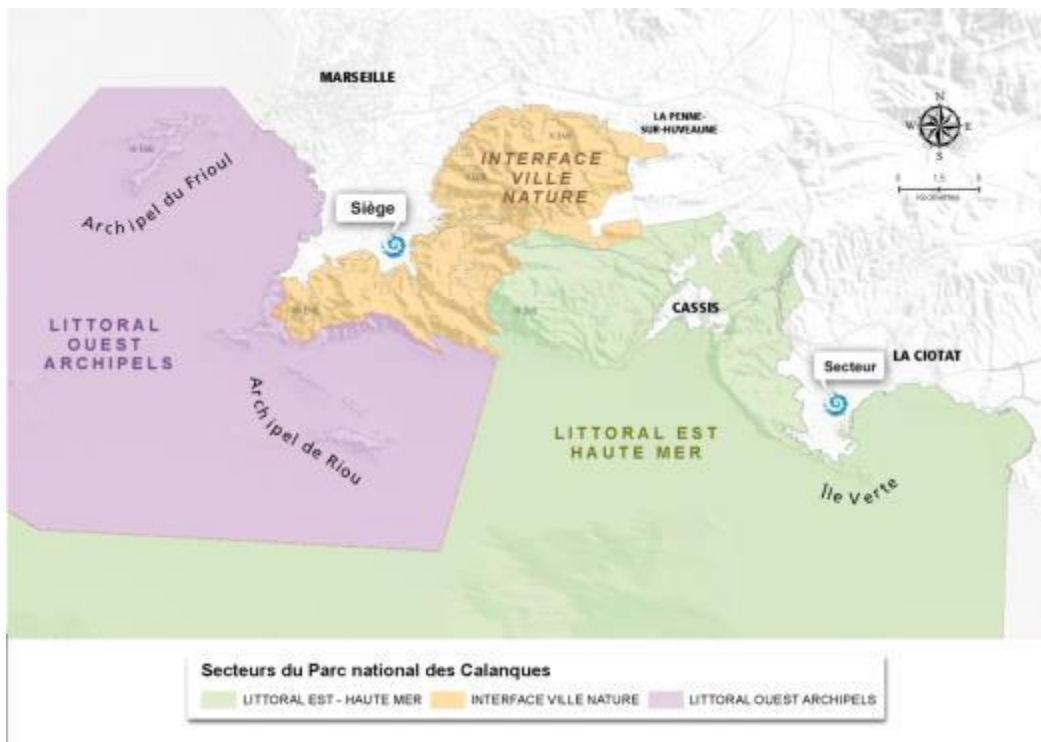
En matière de **formation professionnelle**, on peut citer les formations spécialisées sur le droit de la pêche maritime qui ont été suivies par quelques agents de terrain, ou bien celles, plus transversales, liées au management et à la conduite de réunions.

Les secteurs territoriaux du Parc national des Calanques

La présence sur le terrain des gardes-moniteurs constitue une force essentielle de l'établissement, tant en milieu terrestre que marin, pour les missions fondamentales de surveillance et de police, de connaissance du patrimoine, de sensibilisation et d'éducation des publics et de liens avec les habitants, les professionnels, les usagers.

Les gardes-moniteurs se répartissent en trois unités territoriales, ou secteurs

- Littoral-Est-Haute mer « SLEHM »
- Littoral-Ouest-Archipels «SLOA »
- Interface-Ville-Nature «IVN »



Cette organisation en unités territoriales mixtes terrestres et marines doit permettre un fonctionnement opérationnel visant :

- **Protéger le littoral sur terre et en mer ;**
- **Mutualiser** les actions et les logistiques « bateau » et « plongée » et organiser l'action en haute mer ;
- **Suivre** des actions et interactions de l'interface ville /espace naturel.

Commissionnés et assermentés depuis le 10 septembre 2014, **les gardes moniteurs exercent**, en qualité **d'inspecteurs de l'environnement, un pouvoir de police** pour faire appliquer la réglementation sur le territoire du Parc national.



Mission de surveillance sur le secteur LEHM © PNCaI /AS

Les moyens : Equipements, infrastructures et gestion administrative

En attendant de pouvoir s'installer durablement dans des locaux qui constitueraient **le siège administratif** du Parc national, l'établissement a dû étendre sa surface locative au sein du parc d'activités de Marseille sud, dans le 9^{ème} arrondissement de Marseille (la surface des locaux a été étendue fin 2014 à 705 m² au lieu de 576 m² en fin d'année 2013, en prévision un chantier lié à un espace vestiaires/douches et une surface dédiée à de l'archivage).

Les collègues du secteur LEHM nouvellement nommés ont pu de leur côté s'installer durant l'été dans des locaux situés à La Ciotat.

Toute la logistique s'est peu à peu mise en place avec l'acquisition de nouveaux équipements (bateaux, tenues, matériels de terrain...). La découverte du secteur terrestre et marin s'est accompagnée par une prise de contact avec les "acteurs" des communes de La Ciotat, Cassis et Marseille.

2014 aura par ailleurs été marquée par **quelques investissements « lourds »** : la pose de balises en mer, dans les Zones de non prélèvement (ZNP), afin de les matérialiser et les délimiter, en collaboration avec le service des Phares et Balises, la poursuite de la signalétique prioritaire de terrain, l'acquisition de nouveaux véhicules de terrain et d'un zodiac supplémentaire, de filets de pêche, les travaux internes de re-cloisonnement...

On peut également évoquer la poursuite de l'exécution du marché passé dans le courant de l'été 2013, destiné à mener à bien les **recensements en mer (« états zéro »)**, dans les zones de non prélèvement (ZNP), et la signature du **marché Plan Paysage**.



©PNCaI

Les moyens pour 2014 délégués par le ministère de l'écologie à l'établissement sont retracés de manière plus dans la partie « 6.5 Les grandes lignes du budget 2014 ».



©PNCaI



©PNCaI

Cinq agents du parc (trois gardes-moniteurs et deux chargées de mission) tous plongeurs professionnels Classe 1B ou 2B ont entamé en 2014 les premières plongées de suivi du milieu marin. A ce titre le Parc national s'est équipé en matériel de plongée et a fait l'acquisition d'un appareil photo numérique avec caisson étanche et éclairage.

La gestion des systèmes d'information (S.I.)

Introduction

Cet automne, le Parc s'est doté d'un atout supplémentaire en recrutant son responsable SI – administrateur de données. Celui-ci va contribuer au renforcement des moyens informatiques de l'établissement et à l'amélioration des capacités des agents en géomatique.

Production de données scientifiques

En 2014, ce sont près de **1500 observations naturalistes** qui ont été récoltées par les agents de terrain du Parc afin d'accroître la connaissance patrimoniale du territoire.

Après validation, ces informations viendront alimenter à l'échelle nationale le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

Remontée nationale des informations naturalistes

Dans le cadre de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), l'établissement public du Parc national des Calanques a reversé près de 10000 observations faune et flore confondues.

Ces dernières sont issues du reformatage et de la compilation des données brutes du DOCOB FR9301602 intégrées dans SILENE par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CNBM).

=> En application de la circulaire du 15 mai 2013 relative à la publication et à la mise en œuvre du protocole du système d'information sur la nature et les paysages (SINP)

Signature de la convention SILENE

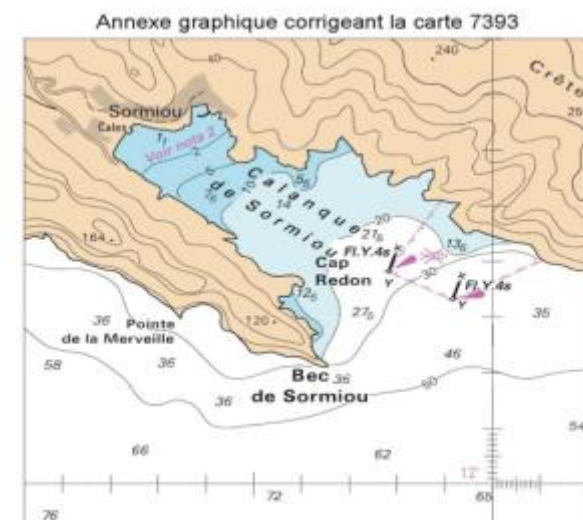
Le Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes (SILENE), accessible par www.silene.eu, est le portail d'accès aux données naturalistes publiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

C'est un outil public et collectif au service de la prise en compte de la biodiversité, financé et piloté de façon partenariale.

Le 31 juillet 2014, le Parc national des Calanques a signé une convention « Partenaire SILENE » avec la DREAL-PACA avec pour objectif la gestion et la protection du patrimoine naturel régional en facilitant l'accès à l'information.

Intégration de référentiels

2014 est aussi l'année des mises à jour de couches cartographiques telles que les scans et ortho-photos de l'IGN* et les cartes électroniques de navigation du SHOM* ou bien encore la nouvelle version de la base taxonomique du MNHN*.



IGN* : Institut Géographique National

MNHN* : Muséum national d'Histoire naturelle

SHOM* : Service Hydrographique et Océanographique de la Marine

2 / La charte en action

2.1 Produire et diffuser les connaissances

La raison d'être de la connaissance scientifique du pôle est d'être à la fois au service de la gestion et de la connaissance du territoire. Le pôle doit pouvoir mobiliser de l'expertise, développer de la connaissance, assurer des suivis et une évaluation sur l'état des espaces gérés ou des actions de gestion. Une coopération renforcée avec le Parc national de Port-Cros et l'Agence des Aires Marines Protégées sera développée sur les missions scientifiques.

En lien avec le Directeur, le pôle « Connaissance » est chargé d'assister le Conseil scientifique du Parc national.

Suivis scientifiques sur le terrain

Renforcement expérimental de l'astragale de Marseille : recherche d'une méthodologie d'ingénierie écologique

L'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (IMBE) et le PNCaI travaillent depuis 2012 pour mettre en place une méthode optimale de renforcement des populations d'astragale de Marseille (*Astragalus tragacantha*). Ce travail expérimental se déroule sur trois sites naturels pilotes du littoral ouest : Samena, l'Escalette, Cap croisette. Le Parc national présente 96% de l'effectif national. Cette espèce végétale endémique du sud-est de la France est protégée au niveau national et a été classée en 2012 « vulnérable » par l'UICN pour la France. Ce qui indique qu'elle est considérée par les scientifiques comme étant en voie de disparition.



Astragalus tragacantha
(Astragale de Marseille)
© ECO-MED

Trois expériences sont menées sur les 3 sites pilotes pour tester in situ l'effet de :

- la scarification des graines sur la germination (2012/2013)
- l'herbivorie (2013/2014)
- la mycorhisation des plantules (2014/2015).

En 2014, ont eu lieu la plantation de 130 plantules en mai dont une partie a été mise en défend de l'herbivorie par des petits manchons grillagés et le prélèvement de graines en juin pour la 3^{ème} expérience.

Les premiers résultats mettent en évidence que :

- les graines scarifiées germent mieux (39%) avec un effet différent selon les populations,
- les jeunes plantules subissent une forte mortalité (82%), même après l'apparition des premières feuilles, sur l'ensemble des populations,
- aucun effet de l'herbivorie sur les plantules non encagées. Mais un très fort impact du piétinement visible sur les plantules encagées pour les trois populations.



Thyméléa/Roussos



Thymelaea tartonraira © Errol Vela

L'effectif de *Thymelaea tartonraira* sp *tartonraira* sur l'île de Riou a chuté de 95% en 21 ans.

Compte tenu de la vitesse de mortalité des individus adultes d'une année sur l'autre et des mortalités observées de Romarin, des prélèvements d'échantillons ont été effectués pour ces deux espèces pour être analysés par M. ROUSSOS, mycologue de l'IMBE.

Les résultats sont en cours.

Suivi cynégétique

Le Parc national des Calanques a participé à la réunion du Réseau des sites « *Perdrix rouge et biodiversité* » de l'ONCFS le 14 février 2014. Par la suite, les unités de gestion cynégétiques (UGC) de la perdrix, mises en place en 2013 ont été légèrement modifiées afin de réaliser le suivi annuel des couples reproducteurs et du succès de reproduction, le plus exhaustif possible.

Ainsi, 2 UGC mises en place par le Parc ont été supprimées et 1 nouvelle UGC en cœur s'ajoute aux 3 UGC suivies par l'ONF en forêt domaniale depuis une dizaine d'années. Ces 8 UGC



Perdrix chantant © PNCa/HC

sont échantillonnées par 18 parcours qui totalisent 71 km et 90 points d'écoute. En aire d'adhésion, une UGC a été définie sur le camp militaire de Carpiagne échantillonnée par 2 parcours et 13 points d'écoute.

La science participative a été un moteur de la bonne réalisation de ces suivis en comptant sur 11 bénévoles (7 chasseurs, 1 ornithologue, 2 militaires) en complément des 8 agents du Parc. L'animation des deux campagnes de comptage a été assurée par le Parc national, ainsi que la saisie et l'analyse des données puis la transmission à l'ONCFS et la valorisation des résultats.

Le suivi de l'année 2014 révèle que les populations de perdrix rouges en cœur de Parc ont des densités moyennes de couple sur 100 hectares variant de 2 à 6.9, ce qui confère un état de conservation inférieur à l'année précédente. Le succès de reproduction quant à lui varie entre 0 et 6 jeunes par nichée selon l'unité de gestion. Nous devons attendre les résultats des comptages de 2015 afin de voir si cette variation est exceptionnelle ou habituelle.



Suivis écologiques de la faune :



Cormoran huppé
©PNCaI

- Recensement des couples nicheurs de Goéland leucophée des îles de Marseille sur des secteurs témoins
- Suivi des populations de Puffin cendré et suivi des mouvements en mer des Puffins cendrés de l'île de Riou (pose de balises [étude CEFE CNRS])
- Suivi des populations de Puffin yelkouan
- Suivi de la population de Cormoran huppé de Desmaret
- Suivi du couple d'Aigle de Bonelli
- Suivi de la population de Faucon pèlerin
- Suivi de l'abondance de la population de Lapin de garenne de Riou

Suivis écologiques de la flore et des habitats :

- Suivi de l'état de conservation de la population de Plantain à feuilles en alène du Frioul
- Suivi de la population de Coronille de Valence de Riou
- Suivi cartographique du Myosotis fluet de Riou
- Suivi de l'état de conservation de la population de Thymélée tartonraire de Riou
- Suivi de l'état de conservation de la population d'Astragale de Marseille de l'île de Maire
- Suivi de l'état de conservation de la population de l'archipel de Riou et prospections des grottes continentales



Asplenium sagittatum © Errol Vela



Plantain à feuilles en alène © PNCaI



Coronilla valentina valentina © PNCaI /JPD

Suivis du plan de gestion de l'ancienne Réserve naturelle nationale (RNN) de l'archipel de Riou

Lors de l'abrogation de la RNN de l'archipel de Riou, son plan de gestion 2011-2015 a été transféré à l'établissement public du Parc national des Calanques. L'ensemble de ses actions a donc été mis en œuvre en 2014.

Rédaction des protocoles de l'ancienne RNN selon la grille de Parc nationaux de France (PNF)

Une partie des suivis réalisés dans le cadre de la gestion de l'ancienne RNN de l'archipel de Riou n'avait pas de protocoles rédigés. Un travail de récolte des informations disponibles et interviews des agents de terrain réalisant ces suivis a été initié en 2014. En 2015, une dizaine de protocoles devront être rédigés selon le modèle fourni par PNF.

Programme expérimental d'éoliennes flottante en Méditerranée – Comité scientifique

EDF Energies Nouvelles souhaite mettre en place un site d'essai (projet MISTRAL) ainsi qu'un site pilote (projet Provence Grand Large) d'éoliennes flottantes au large de la plage Napoléon (Port Saint Louis du Rhône).

Le 1^{er} comité scientifique du programme a été organisé le 13 mai. A la suite de ce premier CS plénier, différents ateliers thématiques sur le suivi environnemental des projets éoliens flottants ont vu le jour : avifaune, faune sous-marine et hydroacoustique, fonds marins et benthos. Le Parc national des Calanques a participé aux 2 sessions de l'atelier avifaune (27 juin et 18 novembre).

Le rôle de l'atelier avifaune est de :

- Partager sur les enjeux avifaunistiques associés aux projets
- Définir et garantir la conformité scientifique des protocoles d'études
- Partager autour des résultats de ces suivis et établir si nécessaire des recommandations

Dépôt du projet LIFE « Habitats Calanques »

LIFE (L'Instrument financier pour l'environnement) est un programme spécifique de la Commission européenne dont l'objectif est d'accompagner la mise en œuvre des politiques communautaires en faveur de l'environnement.

Le Parc national des Calanques et L'ARPE (Agence régionale pour l'environnement) ont coordonné à partir de mai le projet « LIFE HABITATS CALANQUES » « **Gestion intégrée en méditerranée : habitats littoraux remarquables périurbains des Calanques en lien avec le sud Europe** » déposé le 26 octobre à la commission européenne dans le domaine « Nature et Biodiversité » du sous programme « environnement ».

Le projet est estimé à 4.629.877€ avec une participation de 60% de l'Europe, de 31,4% des partenaires bénéficiaires (Parc national, ARPE, CG13, Ville de Marseille, Conservatoire du littoral, Aix-Marseille Université, Conservatoire Botanique national méditerranéen, Naturoscope, Marseille Provence métropole (en cours)) et 8,6% des partenaires financiers (CR PACA, DREAL PACA)

Sous réserve de son acceptation par la Commission Européenne, ce projet se déroulera sur 5 ans et demi à partir de juillet 2015.

Il a pour objectif la restauration des habitats terrestres littoraux d'intérêt communautaire pour retrouver une continuité écologique et leur intégrité biologique.

Ces habitats sont en effet impactés par :

- l'importante fréquentation humaine non sensibilisée aux enjeux du littoral qui entraîne, par son comportement de divagation, la fragmentation des milieux et l'érosion du sol,
- le développement des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) qui entrent en compétition avec la flore patrimoniale,

- la nitrophilisation des habitats insulaires par les activités des goélands leucophaea au moment de la période de reproduction
- les embruns pollués. Il s'agit en particulier de l'impact des tensio-actifs qui font partie des substances non traitées par les stations d'épuration et qui nécrosent la végétation, notamment l'Astragale de Marseille, espèce endémique, clé de voute et rare à l'échelle de l'Europe, menacée de disparition.

Le projet regroupe 37 actions réparties en 9 préparatoires, 8 concrètes de gestion, 6 d'évaluation, 11 de communication et 3 administratives.

Les actions concrètes visent à :

- canaliser la fréquentation en aménageant des sentiers littoraux (boucle de promenade périurbaines, accès à la mer, sentier d'accès à des points de vues),
 - lutter contre des EVEE sur les sites sensibles (falaises littorales continentales et insulaires, littoral ouest),
 - mettre en place des méthodes de limitation des goélands sur les sites sensibles insulaires,
 - restaurer les populations d'astragale par renforcement des stations existantes et introduction d'individus dans la niche fondamentale, entre les stations existantes, pour établir une continuité,
 - communiquer et sensibiliser le public notamment par : une campagne de communication engageante et novatrice, la création de la maison des habitats littoraux à la Villa Marine au Frioul, la création de 2 jardins pédagogiques (Callelongue, Frioul), des échanges avec les autres partenaires européens qui partagent aussi ces problématiques.
- Chaque action est évaluée par des indicateurs prédéfinis.

Répondre aux objectifs de préservation de la biodiversité méditerranéenne OPP 1 à 3 et aux Mesures partenariales n° 22 « informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du cœur et leur fragilité », n°23 « créer un plan d'interprétation du patrimoine pour mettre en place des sites d'accueil et des sentiers de découverte »

Rejets de l'usine d'alumine de Gardane

L'avis conforme, émis par le Conseil d'administration du Parc national sur la demande d'autorisation (par la société Altéo Gardanne), au titre d'Installation classée pour la protection de l'environnement, pour la modification des conditions d'exploitation de l'usine d'alumine de Gardanne, s'est appuyé sur l'avis (simple) rendu par le Conseil scientifique (CS) lors de sa séance plénière du 7 juillet 2014.

Il est important de rappeler que l'émission de cet avis n'a été que la dernière phase d'un travail de longue haleine, que les membres du CS et l'équipe du Parc (Direction et référent Ecologie Milieux Marins) ont mené sur plusieurs années dans le cadre du Comité de Pilotage « arrêt des rejets solides » (créé par le Préfet à partir de 2011 et intégré par le Parc national après sa création), afin d'élever le niveau d'exigence environnementale sur ce dossier.

A travers l'analyse critique et continue des études menées dans le cadre du Comité de Pilotage, l'établissement a pu exercer une véritable pression sur l'industriel, l'obligeant à fournir un panel d'informations le plus exhaustif et précis possible sur l'impact potentiel du nouveau rejet, y compris via la réalisation d'analyses complémentaires non demandées par la loi mais très fortement attendues par le public (telles que la contamination des poissons soumis au rejet, à titre d'exemple).

Le CS, et particulièrement les membres du groupe de travail « rejet de Gardanne », se sont consacrés en 2014 à un travail intense de pré-examen du dossier, qui consistait en plusieurs milliers de pages et présentait une énorme quantité de données, touchant aux disciplines les plus disparates dans le domaine des sciences de la mer.

Pour cette analyse, le CS a choisi d'adopter une approche écosystémique, dépassant les limites géographiques du Parc national et prenant en compte l'ensemble des solutions alternatives au rejet en mer. Dans son analyse critique du dossier, le Conseil Scientifique a considéré comme prioritaires :

- le respect des conditions de rejet fixées par le décret de création du Parc national et la Charte ;

- les impacts potentiels de la nouvelle composition du rejet prévue au 31 décembre 2015 sur le milieu marin et la santé humaine (via la consommation de poissons).

Il a également pris acte de l'amélioration significative de la qualité du rejet au 31 décembre 2015 (suppression à 99,9% de la partie solide et réduction notable des contaminants associés ; abatement très significatif de contaminants dangereux pour la santé humaine), la réduction des impacts sur les milieux, notamment les habitats benthiques (pour lesquelles des améliorations ont déjà pu se manifester suite à la réduction progressive de la partie solide du rejet).



© Launette /DTN

Le CS a émis un **avis réservé, et dans le cas où le Préfet donnerait une autorisation à la poursuite d'un rejet liquide en mer** (qualitativement amélioré en termes de contaminants présents et impact sur les milieux) après le 31/12/2015, **il devra prendre certaines prescriptions fortes.**

Le CS a prescrit dans son avis :

l'établissement, d'ici fin 2015, d'un **Plan de contrôle sur la composition et la réactivité du rejet (phase dissoute et solide)**, puis mise en œuvre continue et communication de la totalité des données au Parc national des Calanques ;

Élaboration par l'industriel d'un **Programme de suivi environnemental**, puis **mise en œuvre des actions, sous le contrôle de la commission associant le Parc national**, sur la base de **protocoles validés et des prescriptions** précisées dans l'**Annexe 2** (qui indique l'ensemble des études et des démarches de suivi et de surveillance qui devront obligatoirement être mis en place par l'industriel, ainsi que les modalités de leur réalisation :

1. **Caractérisation détaillée du nouveau rejet et de ses effets**, dans ses phases dissoute et solide ;
2. **Mesure et évaluation de l'impact sur la qualité des masses d'eaux marines sous l'influence du rejet ;**
3. **Suivi de l'évolution des hydrotalcites dans les nouvelles conditions de rejet ;**
4. **Suivi des compartiments biologiques (benthiques et necto-benthiques) ;**
5. **Suivi de l'évolution du dépôt de sédiments accumulé)**

L'engagement par l'industriel, au plus tard en 2020, d'une étude de **faisabilité d'une station de traitement des eaux industrielles en amont du rejet en mer ;**

La veille sur les meilleures techniques disponibles, en vue d'abattre le plus possible la charge en substances polluantes présentes dans l'éventuel futur rejet ;

L'ensemble de ces actions (qui ont pour objectifs de rehausser le niveau de pertinence et de qualité des données, d'installer un contrôle indépendant et d'assurer la transparence sur les données de suivi) devra être rapporté à une **Commission pour le contrôle et le suivi des rejets en mer**,

=> Mesure partenariale 12 : Accompagner l'exploitant industriel dans la réalisation d'études et d'actions visant à stopper le rejet des résidus du traitement de la bauxite et à améliorer la qualité de l'eau

qui associera le Parc national. Elles doivent engager l'industriel dans une démarche de progrès continu et vers des choix techniques qui intègrent pleinement le contexte du cœur marin du parc national des Calanques.

Dans les réserves, le CS a également voulu intégrer la présence d'une **clause de revoyure, qui devra obligatoirement apparaître** dans l'arrêté d'autorisation, notifiant à l'industriel la réalisation d'un **bilan intermédiaire et d'un plan d'actions sur la réduction des rejets en cœur marin.**

Projet expérimental de restauration écologique des petits fonds de la cuvette de Cortiou

Suite à la démarche d'appel à idées lancée en 2013 et après de nombreuses réunions techniques, le Parc national a retenu en 2014, avec ses partenaires (l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Pôle Mer Méditerranée), un projet expérimental porté par un consortium réunissant plusieurs bureaux d'étude environnementaux et Caisse des dépôts et consignations (CDC) Biodiversité. Basé sur l'immersion de divers types de récifs artificiels adaptés au contexte très spécifique de la cuvette, ce projet vise à évaluer, à échelle réduite, si la qualité des eaux s'est suffisamment améliorée dans le secteur de Cortiou pour permettre à des organismes marins de coloniser un substrat dur et propre. Unique sur la façade méditerranéenne française de par son contexte écologique et de pressions anthropiques de ce projet innovant s'inscrit dans une démarche de recherche-développement et a bénéficié le 13 octobre 2014 d'une décision de financement de la commission des aides de l'Agence de l'eau de 692 000 €, soit 70 % du coût global de l'expérimentation (989 K €). Le solde de l'opération sera financé par les porteurs du projet. En 2014, ce projet baptisé REXCOR a été présenté devant le Conseil scientifique – qui sera force de proposition en 2015 pour les suivis à mener – et le Conseil d'Administration du Parc. Sous la coordination de l'établissement, l'année 2015 doit voir la constitution des dossiers d'autorisations administratives et la conception des modules de récifs.

=> Mesure partenariale 10 : Réhabiliter la zone de rejet (« cuvette de Cortiou »)

2.2 Aménagements et gestion

Plan de paysage



© Coloco + Gilles Clément +ONF + Stéphane Bosc

L'appel à projet du MEDDE, pour lequel le Parc et l'Agam ont été lauréats fin 2013, a donné lieu à un financement pour la réalisation d'un plan de paysage. L'année 2014 a permis de préparer tous les éléments concourant à sa définition en 2015.

Ainsi, en 2014, ont été rédigés la demande de financement à la DREAL, puis le cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre qui a été publié en avril. 11 groupements ont répondu au marché à procédure adaptée. Le groupement formé par l'agence COLOCO (avec l'ONF, l'urbaniste Stéphane BOSC et le paysagiste Gilles Clément) a été retenu début juillet au terme d'une présentation à laquelle étaient invités des agents des collectivités et de l'Etat (formant un comité technique). Le marché a été officiellement lancé en septembre et la première version diagnostic nous a été transmise en décembre.

En parallèle, un comité de pilotage a été proposé au Conseil d'administration du Parc national en novembre, les présidents des Conseils d'administrations du Parc et de l'Agam ont animé une réunion pour le lancement de la première lettre d'info du plan paysage. Cette publication, envoyé par email, a permis de communiquer auprès de nos partenaires.

En 2015, une concertation sera mise en place pour l'approbation des objectifs de qualité paysagère (notre philosophie pour le paysage du Parc national), la définition des actions, leur planification et la conception d'exemples de réalisation.

=> *Mesure partenariale 19 : Mettre en œuvre un observatoire du paysage et en valoriser les résultats*

Balises des Zones de non prélèvement (ZNP)

L'année 2014 a été marquée par l'instauration du balisage des Zones de non prélèvement.

La fabrication des bouées de balisage des ZNP ainsi que leur pose sont assurées par le Service des Phares et Balises Méditerranée de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM), sous conventionnement avec le Parc national. Dès le mois de mai, des bouées temporaires ont été mises en place sur trois zones prioritaires (Planier, Sormiou et Cap Soubeyran) afin de bénéficier d'une matérialisation de ces zones, en attendant que les bouées définitives soient fabriquées. Parallèlement, dix panneaux ont été installés à terre dans le but de matérialiser les limites côtières des zones de non prélèvement.

Courant décembre, six bouées définitives ont été mises en place sur les ZNP de Sormiou, Pointe Cacao et Cap Soubeyran. Les zones de Planier et Devenson ont quant à elles aussi été équipées, courant janvier 2015.



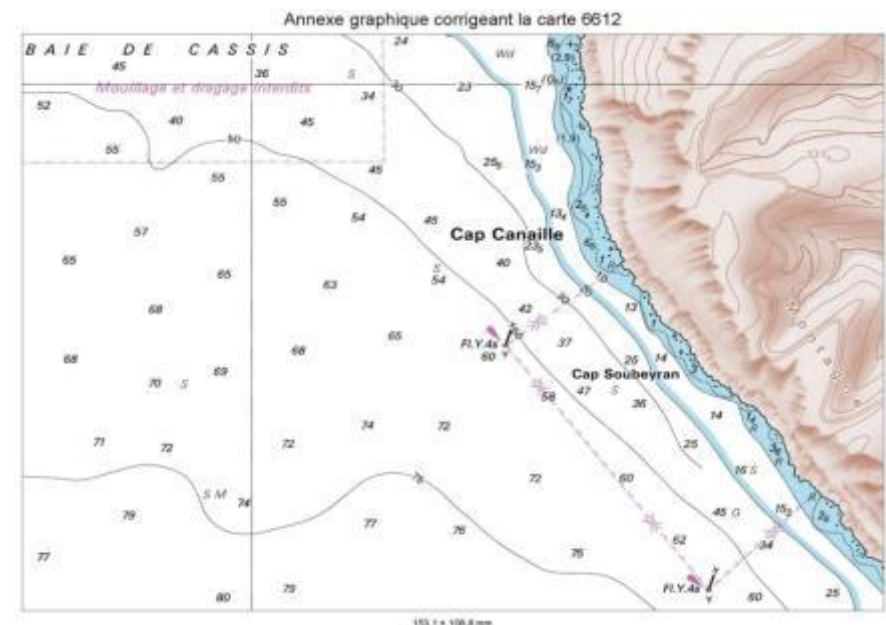
Bouée de balisage définitive de la ZNP de Sormiou © PNCaI



Pose de la signalisation à terre – Devenson © PNCaI

Pour rappel, la ZNP Cassidaigne ne sera pas balisée compte tenu des profondeurs trop élevées de la zone, la ZNP Riou-Podestat-Pointe du Vaisseau en raison des repères géographiques existants (caps, îlots) et la partie nord-est de la ZNP Planier-Veyron, située au niveau du plateau du Veyron, laquelle se trouve dans la zone maritime et fluviale de régulation du grand port maritime de Marseille.

Le Parc national a travaillé à la mise à jour des cartes marines du SHOM (Service hydrographique et océanographique de la marine) et du Bloc marine pour la localisation des bouées délimitant les ZNP ainsi que les bouées d'amarrage pour la plongée, installées par la Ville de Marseille.



Carte SHOM délimitant la ZNP de Soubeyran

=> Mesure partenariale 24 : Mettre en place et entretenir une signalétique et un balisage harmonisé en respectant la naturalité des sites

Panneaux de signalétique à terre

Au titre de ses missions, l'Établissement public du Parc national des Calanques est chargé de la préservation des espaces naturels classés et de l'accueil du public dans ce territoire sensible. Le cœur du Parc correspond à une zone à forts enjeux naturalistes et bénéficie, en ce sens, d'une réglementation spéciale.

Afin que les visiteurs en soient informés dès leur entrée dans cet espace naturel protégé, une trentaine de points d'information ont été mis en place aux portes d'entrée du Parc national.

Le choix de l'implantation a été soigneusement étudié avec les propriétaires gestionnaires d'espaces naturels, la Fédération Française de Randonnée Pédestre ainsi que des associations de randonneurs historiques.

Sur le fond, ces points d'information sont composés du panneau « accueil – réglementation », commun à tous les Parcs nationaux de France. Il comporte une carte, ainsi qu'une large partie rappelant la réglementation s'appliquant sur le territoire du cœur de Parc.

Ce dispositif est complété d'une trentaine de « balises de limites » (pieux surmontés de pictogrammes). Elles définissent les limites administratives du parc, à côté des chemins fréquentés. Elles affichent en petit l'emblème du parc et peuvent rappeler la réglementation essentielle. La mise en place de la signalétique d'information est l'une des priorités du Parc national, pour son rôle dans la bonne information des publics et dans l'organisation de la fréquentation.



© PNCal /SR



© PNCal /LD

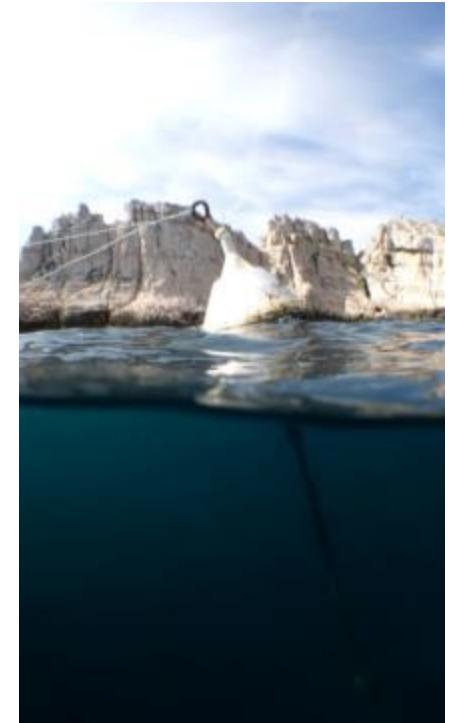
Mouillages écologiques pour la plongée

Quatorze nouveaux mouillages fixes ont été installés par la Ville de Marseille durant la période estivale en cœur marin ainsi qu'en aire maritime adjacente (Frioul), ce qui ramène le nombre total d'équipement à 23 dans les eaux marseillaises du Parc.

Soucieux de mesurer l'impact, a priori positif de ce type d'équipement sur les fonds marins, notamment sur des espèces dressées telles que les gorgones, le Parc national a élaboré, en collaboration avec son conseil scientifique, un protocole de suivi pour 3 sites parmi les 14 nouvellement équipés.

Des plongées de repérage et de validation du protocole ont eu lieu en 2014 et les

premières plongées de suivi débuteront en 2015.



Mouillage écologique au Tiboulen du Frioul
© Frédéric Fedorowsky

=> Proposition de mesure réglementaire 2: Mise en place d'une gestion globale du mouillage

Etude assainissement auberge de la Fontasse

En partenariat étroit avec le Conservatoire du littoral et Jean-Pierre MARTIN gérant de l'Auberge de jeunesse de la Fontasse, plusieurs réunions ont été menées durant l'année 2014 pour aboutir à la production d'un rapport réalisé bénévolement en juin par le cabinet CETRA (situé dans les Pyrénées –Atlantique et qui a été retenu comme prestataire par le PN des Pyrénées pour l'assainissement de refuges en site isolé).

L'étude préalable menée par CETRA concerne le problème de traitement des eaux usées de l'auberge de La Fontasse, un établissement géré par la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse.

L'auberge est située sur la commune de Cassis dans le cœur du Parc national des Calanques

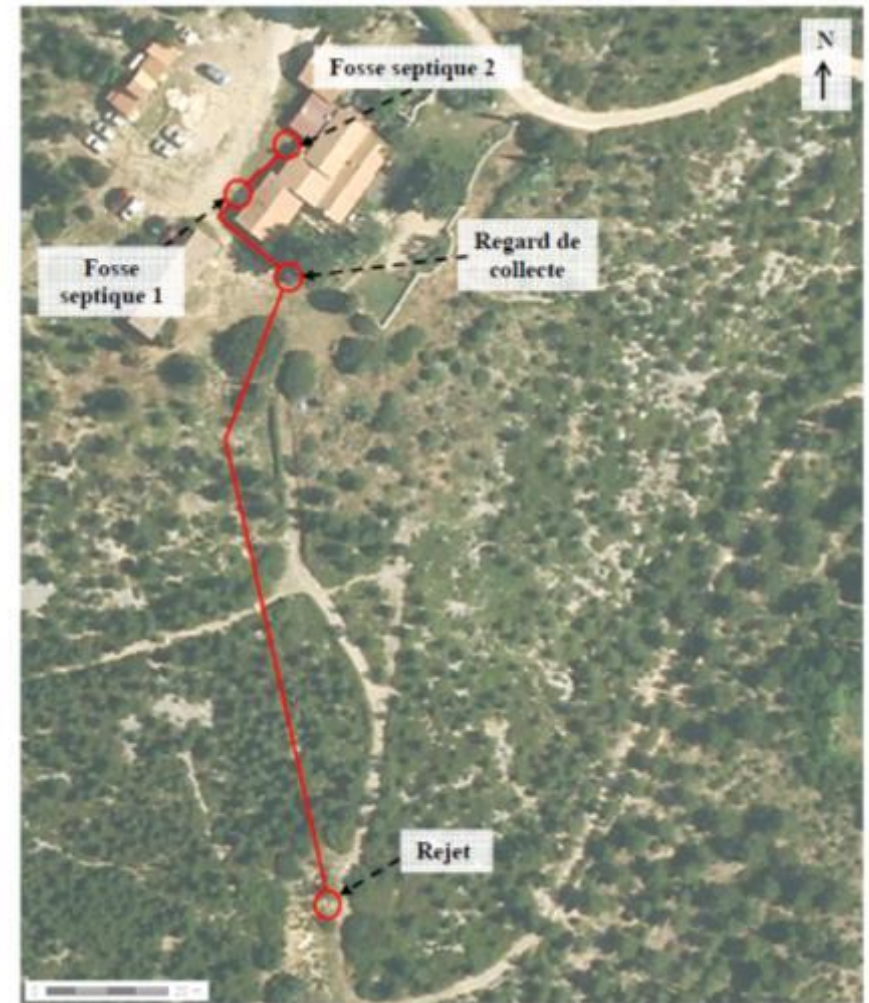
Cet établissement n'est relié à aucune infrastructure municipale (eau et énergie) et s'inscrit dans une démarche écologique et respectueuse de l'environnement : panneaux solaires, éoliennes, citerne d'eau de pluie, tri sélectif et valorisation des déchets.

Le dispositif actuel de traitement des eaux usées, vétuste, non-conforme et présentant des rejets en surface, doit être révisé.

Le rapport a eu pour objet de :

- Préciser le fonctionnement actuel du dispositif d'assainissement,
- Proposer les solutions adaptées pour une mise en conformité définitive
- Etablir un avant-projet sur la base de la filière qui semble la mieux adaptée.

Les conclusions de ce rapport permettront de programmer des travaux en 2015, sous la maîtrise d'ouvrage du conservatoire, propriétaire du site.



Localisation des éléments du dispositif d'assainissement actuel

Régulation des populations de sanglier

A l'échelle nationale, le développement rapide des populations de sangliers, mis en avant depuis quelques années, a pour incidence une augmentation des dégâts aux cultures. Dans le cœur du Parc national des Calanques, ainsi qu'à sa périphérie, de nombreux dégâts ont été occasionnés sur les vignobles et des problèmes de sécurité des personnes ont été rapportés, notamment l'incident à Luminy au mois de juillet.



© ONF -DG

Ainsi, le Parc national des Calanques a organisé 4 jours d'opérations de régulation par battue administrative entre juin et août, hors période de chasse, sur 3 secteurs cassidains dans les espaces interdits à la chasse. Ces dernières, dirigées par le Lieutenant de louvèterie mandaté par le directeur du Parc, n'ont permis de prélever que 7 individus.

Le Parc national des Calanques a également autorisé à 2 reprises le Lieutenant de Louvèterie à effectuer des tirs de régulation de sanglier au sein de l'Espace naturel de Luminy de la campagne Pastré entre le 17 juillet et le 31 août 2014. Ces opérations ont permis de prélever 2 individus qui occasionnaient des désagréments à Luminy.

Actuellement, aucune donnée scientifique ne permet d'affirmer qu'il y a une augmentation des populations de sangliers en cœur de Parc. L'établissement a donc invité les partenaires cynégétiques à mettre en place un plan d'action sanglier à l'échelle du massif pour prévenir les impacts biologiques et sociétaux afin de prévenir un éventuel développement excessif de cette espèce.

La contribution du Parc à l'élaboration du projet de contrat de baie

Suite à un travail préparatoire avec les services de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi que les autres maîtres d'ouvrage concernés, le Parc national a proposé, mi-décembre, 15 fiches-actions susceptibles de s'inscrire dans le Contrat de baie et qui mettent en œuvre des objectifs de la Charte. L'établissement poursuivra début 2015 cette concertation avec les partenaires techniques et financiers potentiels, en vue de finaliser les fiches pour le projet de contrat qui doit être présenté au Comité de baie en mars 2015.

=> Le projet de Contrat de Baie de la Métropole marseillaise est une démarche transversale qui concerne plusieurs mesures partenariales de la Charte, centrées sur les thématiques suivantes : prévenir les pollutions et améliorer la qualité des eaux ; préserver et restaurer la biodiversité ; Organiser la gouvernance, sensibiliser les usagers.



2.3 Gestion des usages et activités

La marque « esprit Parc national », pour soutenir des actions exemplaires

Deux dispositifs existent concernant la marque « Parc national ».

- La marque simple ou marque institutionnelle dont l'objectif est de protéger les dénominations des parcs nationaux ;
- La marque collective des parcs nationaux, véritable marque commerciale à l'usage exclusif des produits et services des acteurs économiques du territoire : la marque « esprit Parc national »

Comité de gestion de la marque

Pour organiser la gestion de la marque, le Comité de gestion de la marque (CGM), instance qui réunit des membres des 10 parcs nationaux et de PNF s'est réuni le 16 octobre 2014.

Les points suivants ont été abordés :

- Stratégie de communication de la marque
- Validation des cahiers des charges contenant les critères d'attribution de la marque (RUC) *hébergement, sorties de découverte des patrimoines, produits de l'agroforesterie tropicale, miel et produits de la ruche*
- Modifications demandées pour les RUC *promenade en mer à bord de bateau hybrides ou électrique ; viande de ruminants*

Le Parc national des Calanques est représenté par Bernard HAMEL, Monique CORDIER et Marie BOUCHEZ, membres du CA du parc.

En fin d'année 2014, la représentation du Parc a été modifiée par décision du CA :

- 1 représentant du CA : Bernard HAMEL
- 1 représentant du CESC : Martial CASPAR
- 1 représentant de l'équipe technique : François BLAND

En 2013, le CGM a validé le RUC *produits de l'artisanat*.

Le Parc a ouvert les travaux sur l'alaboration du RUC *vins* avec le syndicat des vins de Cassis.

Stratégie de communication

Le cabinet « signe des temps » a accompagné les parcs pour élaborer la stratégie de communication de la marque qui sera déployée en 2015.

L'agence a proposé un cadre pour la création d'outils et d'événements pour lancer la marque :

- La plateforme de la marque avec définition des valeurs et de la « promesse »
- Des outils de présentation de la marque sur différents supports : pour les équipes des parcs, pour les candidats, pour le grand public...
- Un événement de lancement de la marque à préparer pour 2015

En fin d'année 2014, la ministre de l'écologie Ségolène ROYAL s'est montrée très intéressée par la marque des parcs nationaux. Le logo de la marque a été réalisé avec la direction de la communication du ministère.

=> *Mesure partenariale 31 : Soutenir les actions exemplaires grâce à la Marque « Parc national des Calanques »*

Comptages harmonisés sur le littoral (Suivi de fréquentation)

Pendant la saison estivale 2014, les écogardes ont réalisé des comptages des personnes sur les plages et des bateaux au mouillage, depuis la mer, dans la continuité des comptages réalisés les années précédentes sur le territoire du parc national.

25 dates ont été programmées du 15 juin au 15 septembre 2014, tous les dimanches et 1 jour chaque semaine (à partir de 14h00).

En raison des conditions météorologiques, 19 dates seulement ont pu être maintenues.

Les données recueillies portent sur les usages suivants :

- Nombre de bateaux au mouillage, en précisant la typologie et la classe de taille
- Nombre de personnes présentes sur liseré côtier : sur les plages, sur les roches, sur les sentiers visibles depuis la mer
- Nombre d'embarcations pour les autres usages et activités nautiques : kayaks, jet-skis, stand-up paddle
- Nombre de bateau de plongée professionnel/associatif pour une pratique encadrée ou bateau privé/individuel

Le territoire couvert pour le Parc national des Calanques nécessite 6 équipes de 2 agents à bord de 6 bateaux.



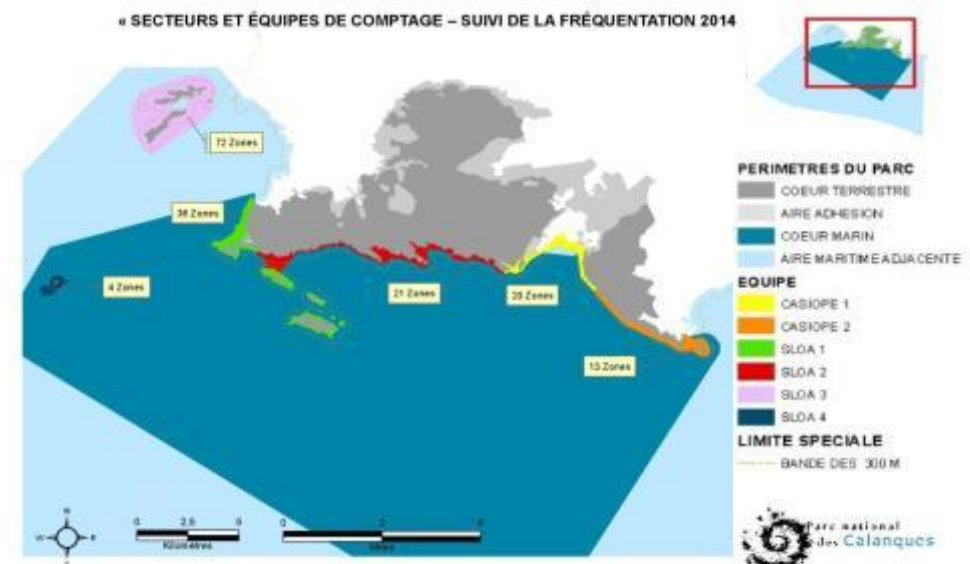
La suite

Parcs nationaux de France (PNF) et le Parc national des Calanques ont lancé un appel d'offres en fin d'année 2014 pour la réalisation de deux missions :

- Traitement des données de fréquentation recueillies de 2012 à 2014 et analyse à différentes échelles géographiques
- Élaboration d'un protocole méthodologique pour la future étude de la fréquentation du territoire du parc national des Calanques.

Ce travail sera mené par le cabinet TRACES TPI pendant le premier semestre de l'année 2015, afin de préparer la mise en œuvre d'une étude de fréquentation pendant l'année 2016.

Les partenaires du Parc national des Calanques ont été mobilisés au sein d'un « groupe-projet » en 2014, pour définir les grands objectifs de ce projet les 8 juillet et 26 septembre.



Opération « Des espèces qui comptent ! »

Le 12 et 13 septembre, la onzième opération de recensement des espèces patrimoniales marines, mérou brun, corb et grande nacre a connu une participation record avec 212 plongeurs et apnéistes bénévoles, venus de 18 clubs et structures fédérales parmi lesquelles les 3 fédérations de pêche sous-marines (FFESSM, FCSMP, FNPSA).

Pour la deuxième fois, ces comptages se sont déroulés sur l'ensemble des eaux du Parc national, sur le secteur de Cassis et La Ciotat le vendredi et sur le secteur de Marseille le samedi.

Au total, **177 mérous, 17 corbs et 147 grandes nacres** ont été comptabilisés sur pas moins de 33 sites entre l'archipel du Frioul et l'île Verte, dans une eau à 19°C.



Comptage corbs © J.G Harmelin



Présentation de l'opération © PNCaI



© PNCaI

Cette année plusieurs plongeurs, membres et représentants de l'association écologique marine Barbarous et de la Fédération algérienne de sauvetage, de secourisme et des activités subaquatiques sont venus spécialement d'Algérie pour participer à cette opération, échanger et prendre conseil auprès des organisateurs et des plongeurs bénévoles afin de mettre en place ce même type d'évènement en Algérie.

Cette opération organisée par le Comité régional Provence Alpes et la Commission départementale 13 environnement et biologie subaquatique de la FFESSM, en partenariat avec le Parc national des Calanques et l'Office de la Mer, n'aurait une fois de plus pas pu se faire sans le soutien du Groupe d'Etude du Mérou (GEM), du Parc marin de la Côte Bleue et l'appui logistique de l'YCPR sur Marseille, de Passion Plongée sur La Ciotat et de Jean Claude CAYOL sur Cassis.

Démarche « Port Propre »

Dans le cadre de la démarche « Ports Propres » engagée par le Groupe Trapani et Carrasco (GTC) sur le port de plaisance de Cassis, le Parc national et GTC ont acté leur partenariat au travers d'une convention, signée le 18 avril 2014.

- => *Mesure partenariale 13 : Renforcer et accélérer l'amélioration de la qualité environnementale des ports*
- => *AMA - Mesure 6 : Améliorer la qualité environnementale des ports*

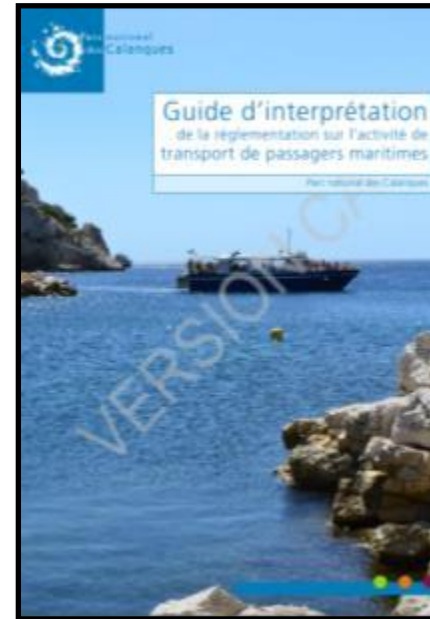
=> *Mesure partenariale 4 : Associer les usagers spécialisés à certaines études et suivis pour les impliquer dans la protection et dans les missions du Parc national*

=> *Mesure partenariale 7 : Acquisition et valorisation des connaissances*

Guide "Transport de passagers maritimes"

Dans le cadre de la mise en œuvre des missions d'organisation des usages, le parc a produit, en lien avec le CESC et une commission « transport de passagers », **un guide d'interprétation sur cette activité qui précise :**

- Le contexte général de l'activité et les références dans la charte et le décret de création du parc
- Une fiche concernant le régime d'autorisation applicable aux nouveaux navires ou nouveaux armateurs demandant à exercer l'activité de transport de passagers dans le cœur marin
- Une fiche explicitant l'encadrement de débarquement et embarquement de passagers dans le cadre d'activités commerciales et para-commerciales
- Une fiche explicitant l'application de la taxe dite « Barnier » au territoire du Parc national des Calanques



Ce document sera complété par d'autres fiches :

- Charte de bonnes pratiques de l'activité de transport de passagers
- Règlement pour l'attribution de la marque « Esprit parc national » à la promenade en mer

Il fera l'objet d'une communication au premier semestre 2015.

Topoguide Rando

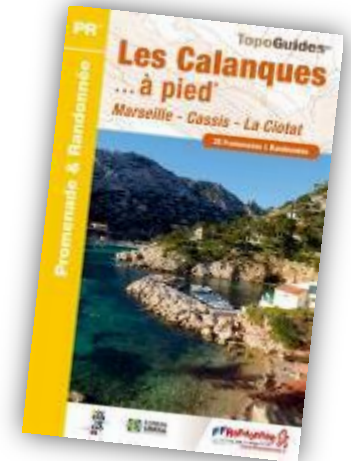
Mise à jour du Topoguide de randonnée pédestre en lien avec la FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre).

Bouches-du-Rhône Tourisme (BDRT) anime avec la FFRP la mise à jour du Topoguide de randonnée pédestre « les Calanques à pied : Marseille, Cassis, La Ciotat » et associe le PN Calanques pour la rédaction des contenus.

Afin de correspondre aux périmètres du Parc national des Calanques, le Topoguide qui décrivait des circuits entre Marseille et Cassis, dans les anciennes versions, s'étend maintenant jusqu'à La Ciotat.

Dans cette nouvelle édition, les éléments suivants ont aussi été mis à jour :

- le titre;
- les textes qui accompagnaient les circuits;
- les informations pratiques;
- les photos;
- la Une ;



2.4 Accueil, sensibilisation et éducation à l'environnement

Les écogardes : forces vives de la saison 2014

Le dispositif des écogardes du Parc national des Calanques a de nouveau fait ses preuves durant l'été 2014. 31 agents saisonniers ont informé et sensibilisé plus de 76 000 visiteurs sur le terrain, à terre et en mer, de Marseille à La Ciotat.

Au fil des années, les missions des écogardes se sont enrichies en fonction de l'évolution du statut de protection du site. Aujourd'hui, en équipe de deux ou trois personnes, ils parcourent, à pied ou en bateau, le territoire du Parc national des Calanques, avec pour missions principale d'informer et de répondre aux questions des usagers sur le terrain.

L'expérience de la 13^{ème} année du dispositif et, plus particulièrement celle de la saison 2013, aura été très précieuse pour l'installation et l'accueil de l'équipe de terrain permanente du secteur Littoral Ouest Archipels (SLOA). Mais 2014, marque l'arrivée de nouveaux gardes moniteurs sur le terrain à l'interface ville-nature (IVN) et sur secteur Littoral Est et Haute mer (SLEHM) et de fait, la mise en place d'une nouvelle organisation.

L'objectif recherché a été de donner aux écogardes le rôle de renfort saisonnier pour la sensibilisation en collaboration étroite avec les gardes moniteurs.

Si leur rôle est avant tout d'accueillir le public, ils ont également été chargés de signaler aux services de police, incluant les gardes-moniteurs, toute infraction observée sur le terrain.

Ponctuellement, ils ont aussi apporté de nouvelles données de fréquentation à l'occasion de comptages, coordonnées par la chargée de mission Tourisme durable du Parc national des Calanques.

=> *Mesure partenariale 22 : Informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du cœur et leur fragilité*

Quelques chiffres clés pour 2014 :

- **8 équipes** réparties depuis les îles du Frioul à Marseille jusqu'à La Ciotat.
- **Plus de 76 000 personnes** informées par les écogardes, dont :
 - **70 000 personnes à terre** (contre 63 243 personnes en 2013).
 - **5 000 personnes en mer** (contre 15 377 personnes en 2013, pour cause de mauvais temps)
 - **1 700 personnes** informées lors des permanences des écogardes dans les offices de tourisme de Marseille, Cassis et La Ciotat.
- **6 manifestations** au cours desquelles les écogardes ont accueilli et renseigné le public.

Lancé par le GIP des Calanques en 2004, le dispositif écogarde a permis d'informer **416 000 personnes au total**.



Écogardes à terre et en mer © PNCaI

Activités d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

Elèves de collège_Nauticales ©PNCaI/AS

Les activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement à destination de tous les publics se sont poursuivies cette année.

Au premier trimestre, la coordinatrice écogardes a participé à l'activité d'EEDD en réalisant des animations et en concevant « Le coin des minots » dans la Calanquaise.

Ainsi, en 2014, 23 sorties ou conférences ont été réalisées par le pôle en charge de l'EEDD touchant plus de 800 personnes sans compter les présences du Parc dans le cadre d'événements (nauticales, foire...).

Les activités d'éducation peuvent être réparties suivant trois types :

- les animations scolaires (journée ou ½ journée de l'élémentaire au lycée) : 50%
- les sensibilisations adultes (dans le cadre professionnel ou universitaire) : 35%
- les formations dans un cadre professionnel (modules à la ½ journée) : 15%

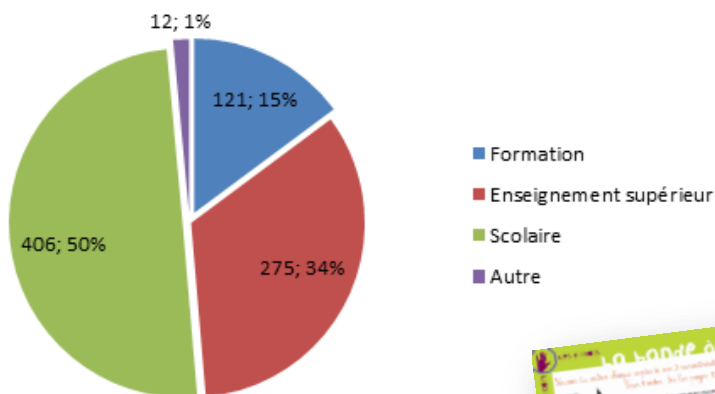


Lycée des Calanques ©PNCaI/MD



Elèves de l'école d'architecture de Marseille ENSA-M

Parc national des Calanques



D'autres animations concernant 150 enfants d'écoles de quartiers en difficulté ont également bénéficié d'un programme d'éducation à l'environnement de trois jours proposé par le Naturoscope grâce à un financement obtenu au travers de l'appel à projet « Rendez-vous au parc »

En 2015, pour renforcer cette action essentielle pour le Parc, un poste de chargé de mission EEDD sera ouvert.



Le Parc national des Calanques dans les classes © Naturoscope

=> Mesure partenariale 28 : Développer les actions pédagogiques avec les établissements de l'éducation nationale, les services scolaires et de loisirs des collectivités territoriales et les associations d'éducation à l'environnement

Opération « Calanques propres »

En 2014, le Parc national et l'association Mer Terre ont renouvelé leur partenariat pour l'opération de collecte de déchets « Calanques propres ».

Le Parc national participe notamment via :

- Les conditions d'utilisation du logo du Parc national des Calanques
- Le don de matériels (gants, t-shirts, pinces pour ramasser les déchets)
- La participation des écogardes au ramassage des déchets sur le terrain
- Le relai de communication (affiche de présentation de l'opération, création d'un web-documentaire...)

Le 24 mai 2014, 57 m³ de déchets ont été ramassés et 600 personnes issues de 40 structures ont uni leur force sur le terrain dans l'objectif de rendre les calanques plus propres et d'éveiller les consciences sur la problématique des déchets.

=> Mesure partenariale 29 : Associer les usagers à des actions collectives écocitoyennes



© I.Poitou

Éduquer et sensibiliser au patrimoine culturel

Le pôle en charge de la culture, comme en 2013, a bénéficié d'un renfort temporaire de 10 mois d'une chargée d'étude ayant un profil d'historienne. Le travail engagé dès 2012 sur la détermination des patrimoines culturels du parc et leur documentation générale a été poursuivi et prolongé cette année en élaborant une première version de la stratégie du Parc national pour les patrimoines culturels. Ainsi, la base documentaire du Parc sur les patrimoines culturels s'accompagne d'un rappel des missions de l'établissement et des acteurs du territoire en regard de la loi et de la charte ainsi que d'un diagnostic des enjeux sur le territoire. Ces documents devront faire l'objet d'un travail d'appropriation en vue d'une validation et une déclinaison plus concrète en actions dans le cadre du contrat d'objectif du parc en 2015.

Un regard particulier a été porté sur la méthode à suivre pour répertorier et documenter le patrimoine bâti du territoire. Il devra être poursuivi en relation avec le pôle aménagement et gestion.



Par ailleurs, la politique de rencontres d'acteurs institutionnels et associatifs dans différents domaines liés à la culture c'est poursuivi cette année (musées, service régional d'archéologie, chercheurs, associations...) par le biais de réunions ou de participations à des conférences comme intervenant ou simple auditeur. Cette démarche permet d'élargir le réseau de l'établissement dont les compétences en matière de patrimoine culturel apparues dans la loi de 2006 sont à affirmer sur le territoire métropolitain du parc national.

Sortie bateau avec le collectif Passmer
©PNCaI / MC

[Interview] « Un inventaire pour comprendre les rapport entre les hommes et les Calanques »



Magali Culioli, chargée d'étude pour la connaissance et la mise en valeur du patrimoine culturel au Parc national des Calanques, nous fait partager son projet de réaliser un inventaire du patrimoine bâti du Parc.

Pouvez-vous nous expliquer la démarche de votre projet ?

Pour conserver et établir une politique de protection et de mise en valeur du patrimoine, l'inventaire est un outil indispensable. Celui que j'ai entrepris de réaliser respectera une méthodologie nationale : celle qui régit la base Mérimée (base du patrimoine architectural français). La première phase de ce projet consiste à recenser dans une base de données l'ensemble des biens immobiliers antérieurs aux années 1980, qu'ils soient publics ou privés, sur le territoire du Parc national des Calanques. Je m'intéresserai plus particulièrement au patrimoine présentant un intérêt historique, architectural ou technique.

Comment appréhendez-vous ce travail ?

Le plus délicat sera de bien caractériser les bâtiments, surtout s'ils sont aujourd'hui en ruine ou réhabilités. Une part importante du travail consistera aussi à faire des recherches sur l'historique de ce patrimoine. Remettre en contexte et comprendre les rapports entre les hommes et les Calanques au cours du temps, me passionnent et attisent ma curiosité.

Quel est l'objectif de cet inventaire ?

L'objectif est d'acquérir des connaissances supplémentaires sur le patrimoine culturel, de les transmettre au public pour valoriser ces richesses souvent méconnues, et mieux les préserver !

Interview réalisée en avril 2014 et disponible dans la Newsletter n°6 du Parc national

Une démarche de communication a été initiée cette année en interne car le patrimoine culturel est souvent méconnu dans une structure portant sur l'environnement, et intégrant régulièrement de nouveaux agents régulièrement (permanents ou temporaires).

La communication vers l'externe, qui est une mission majeure du Parc, s'est poursuivie cette année. Ainsi, en relation avec le service communication, le patrimoine culturel a affirmé sa présence dans la Calanquaise et plus généralement dans les événements auquel a participé l'établissement. L'exposition Tartanes et bouillabaisse (11 panneaux sur l'histoire de la pêche dans le golfe de Marseille) est toujours exposée au Château d'If, dans la Salle Maugouvert et a été prêtée au muséum d'histoire naturelle de Marseille dans le cadre de l'Expo : « Des océan et des hommes ».

Dans ce même cadre, un cycle de conférences a été programmé, deux membres de notre CS, Sandrine Ruitton et Daniel Faget, y ont participé.

Enfin, dans la prévision notamment du contrat de baie, une recherche documentaire particulière a été initiée sur l'histoire sanitaire.

En effet, le Parc national des Calanques a la particularité de contenir différents éléments patrimoniaux que l'on peut intégrer dans une même problématique : les liens entre histoire des épidémies et environnement. C'est un sujet intrinsèquement lié à l'histoire de la Ville de Marseille, car avec un port de commerce très important, elle a dû mettre en place des dispositifs de lutte contre les épidémies. La plupart d'entre eux se trouve sur le territoire du Parc national des Calanques.

En parallèle de cela, Marseille a longtemps été considérée comme une des villes les plus sales d'Europe, de part un manque d'approvisionnement en eau, mais surtout du fait de l'absence d'aménagement d'évacuation des eaux usées.

Ainsi, l'émissaire de Cortiou construit à la toute fin du XIXe siècle, est venu répondre à des décennies d'épidémies.

Toutes les informations de base permettant de comprendre l'ensemble du sujet, ont été rassemblées dans un document, en attente de valorisation.



Exposition au Château d'If ©PNCaI / LD



Animation à la foire de Marseille sur le stand MPM ©PNCaI / MD



Page culture de La Calanquaise n°3



Emissaire de Cortiou ©PNCaI

Valorisation des connaissances / Documentation



En 2014, la phase d'installation de l'établissement public s'est intensifiée avec, notamment, l'arrivée des agents de terrain et la constitution de l'organigramme. La gestion documentaire a consisté, prioritairement, à doter les trois secteurs et les différents pôles en ouvrages de références.

Les produits documentaires étaient adressés spécifiquement à l'équipe technique du Parc national. Il s'agissait principalement de la mise à disposition d'un panorama de presse quotidien sous format papier et numérique sur la plateforme en ligne de curation « scoop.it ».

La revue de presse thématique a fait l'objet d'une lettre hebdomadaire diffusée par mail et permettant les renvois hypertextes.

La veille stratégique a permis le recueil, la sélection et la diffusion ciblée de l'information en interne.

L'archivage des documents de l'établissement public au titre du code du patrimoine, amorcé fin 2013, sous le contrôle scientifique et technique des archives départementales des Bouches-du-Rhône se poursuit. Une surface supplémentaire dans le bâtiment du siège administratif a été attribuée pour la conception d'un local pouvant accueillir les documents du GIP des Calanques ainsi que ceux du Parc national selon les règles en vigueur.

=> *Mesure partenariale 27 (cf. Objectif XI) : Améliorer la communication à l'échelle du Parc national et au-delà*

Scoop.it!



2.5 Prévention des risques

Le territoire du Parc national très habité et fréquenté est exposé aux risques feu de forêt, risques de pollutions et risques liés à la montagne. L'établissement contribue à l'expertise sur le plan de prévention, intégrant les exigences environnementales, et participe aux dispositifs opérationnels mis en place pour les autorités.

Le risque incendie

La charte du Parc national des Calanques identifie la réduction du risque incendie comme l'un des grands défis du territoire.

L'établissement, conformément aux objectifs fixés, a initié son positionnement en tant que coordinateur et animateur de l'élaboration d'une stratégie de prévention du risque incendie ambitieuse au travers notamment des Plans de massif de défense de la forêt contre l'incendie (PMDFCI). Plusieurs échanges techniques ont donc eu lieu entre le Parc national, les collectivités territoriales, les services de secours et les services et établissement publics de l'Etat concernés. Le but étant notamment d'impulser une réflexion relative à l'opportunité de créer un syndicat intercommunal à l'échelle du Parc national chargé de suivre l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre des documents de planification et de programmation des actions de Défense de Forêts Contre les Incendies. Cette hypothèse devra être proposée et étudiée par le conseil d'administration du Parc.

Dans l'intervalle, l'établissement participe à la réflexion en cours sur le territoire communal de Marseille qui vise à réaliser des travaux d'entretien d'urgence en matière de débroussaillage sur certaines pistes classées DFCI et qui, pour certaines, permettent difficilement l'intervention des services de secours.

Enfin, il participe lors de la saison estivale, notamment au moyen du dispositif « Ecogardes », aux actions de sensibilisation et d'information relatives à la sensibilité des milieux naturels au feu, aux gestes et comportements responsables, à la réglementation sur l'emploi du feu et à l'accès aux massifs en période estivale.



Débroussaillage de Morgiou © PNCal

=> Mesure partenariale 16 : Participer activement à la prévention contre le risque incendie

Exercice feu de forêt juin 2014

Un exercice feu de forêt de grande ampleur dans le Parc national des Calanques pour lancer la campagne de prévention des incendies 2014.

Un fort mistral attise un départ de feu qui menace le Parc national des Calanques, et se dirige vers les Calanques et Cassis, menaçant plusieurs habitations et leurs occupants. Heureusement, ce n'est que le scénario de l'exercice de lutte contre les feux de forêts qui s'est déroulé le 12 juin 2014.

A l'initiative du Préfet des Bouches-du-Rhône, cet exercice, bâti minutieusement à partir de faits réels antérieurs, a réuni une importante participation des services concernés. Il a eu vocation à entraîner ensemble les acteurs de la lutte contre les "feux de forêts" concernés. Lors de cette matinée, les procédures opérationnelles d'alerte et d'engagement des moyens de lutte terrestres, nautiques et aériens, les coordinations inter-services et la passation de commandement des opérations de secours ont été testées.

Plus de 120 véhicules ont été engagés et 350 personnels ont été mobilisés pour combattre ce feu (fictif) en zone sensible.

Des moyens aériens ont été déployés pour réaliser des largages d'eau douce et des moyens nautiques sont venus renforcer ce dispositif afin d'évacuer des personnes en danger.



© BMPM



© PNCaI / AS

Une implication forte du Parc national auprès de ses partenaires :

Le Parc national des Calanques est partenaire de cette opération de préparation à la lutte contre l'incendie organisée par la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Lors de la préparation de l'exercice, en lien étroit avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône et l'ensemble des services concernés, les équipes du Parc national ont identifié les secteurs sensibles en termes de nidification des espèces emblématiques afin d'éviter tout dérangement, notamment pendant les phases de survol à basse altitude et de largage des aéronefs de la sécurité civile.

Pendant l'exercice, les agents du Parc national ont été mobilisés sur le terrain, sous l'autorité du commandement des opérations, pour des missions d'appui et pour informer les usagers et les habitants.

En conclusion, cet exercice impliquant la participation des services concernés a permis d'illustrer un bon niveau de préparation et de coordination avant une saison estivale qui s'annonçait à risque.



© PNCaI / AS

Les partenaires mobilisés :

Préfecture des Bouches-du-Rhône, Conseil Général, Bataillon de Marins-pompiers de Marseille (BMPM), Service départemental d'incendie et de secours (SDIS Service départemental d'incendie et de secours), le cabinet du préfet de police, la gendarmerie, la direction départementale de la sécurité publique (DDSP direction départementale de la sécurité publique), la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM direction départementale des territoires de la mer), la mairie de Cassis, la mairie de Marseille, l'Office National des Forêts (ONF), le Parc national des Calanques, la base avions sécurité civile (BASC) Marignane, le Centre Opérationnel de Zone (COZ) Sud et le Centre régional et opérationnel de surveillance et de sauvetage Méditerranée (CROSSMED).



Participation à Envie de balade

Coordonné par Bouches-du-Rhône Tourisme depuis 2005, le dispositif « Envie de balade » informe les promeneurs des conditions d'accès au massif pour le lendemain. En effet, la réglementation préfectorale prévoit que, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, la circulation des personnes et la circulation et le stationnement des véhicules, dans les périmètres sensibles particulièrement exposés au danger du feu de forêt, sont réglementés en fonction des conditions météorologiques.

Le Parc national des Calanques participe aux réunions de coordination de ce dispositif et relaie l'information par le biais des actions de terrain des écogardes et à travers ses outils de communication.

Prévention et gestion des risques en mer

Les pollutions qui impactent le milieu marin du parc national des Calanques sont majoritairement d'origine terrestre. Pour autant, ces espaces naturels sont aussi traversés à l'année par un intense trafic maritime. On rappellera en effet que si la Méditerranée ne représente que 1% de la superficie totale des océans et mers du globe, elle concentre à elle seule 1/3 du trafic maritime mondial et que les bassins Ouest du Grand Port Maritime de Marseille sont au troisième rang mondial pour le tonnage d'hydrocarbures importés. L'ensemble de cette activité génère un niveau de risque élevé de pollutions par hydrocarbures, produits chimiques ou déchets solides, qu'elles soient d'origine accidentelle ou délictuelle (dégazages sauvages au large ...).

De par sa configuration essentiellement rocheuse, abrupte, très découpée et difficilement accessible, le littoral du parc national des Calanques mais aussi les petits fonds qui le bordent sont très vulnérables face à ces risques et pourraient connaître des dommages écologiques et paysagers majeurs en cas de pollution de grande envergure.

En France, l'organisation des moyens et la gestion des pollutions de grande ampleur, comme les marées noires qui ont touché les côtes d'Atlantique et Manche, relèvent de la compétence de l'Etat, sous l'autorité du Préfet maritime, dans le cadre des plans dits POLMAR.

Les épisodes de pollution de faible ampleur, ne génèrent en revanche pas le déclenchement de ce plan et il revient aux communes littorales qui le souhaitent de se doter d'un volet spécial de leur plan communal de sauvegarde, dit plan **infra-polmar**.

A ce jour, aucune des trois communes littorales du Parc ne possède un tel plan, malgré un risque avéré et leur volonté affirmée de mieux anticiper et se coordonner dans la gestion de ces crises. La Charte du Parc comporte précisément une mesure partenariale qui prévoit un accompagnement technique du Parc auprès des communes concernées pour établir le diagnostic et élaborer ces plans locaux.

A ce titre, l'incident de pollution par de la paraffine qui a touché principalement la calanque de Morgiou en octobre 2014, mais aussi divers échouages ou naufrages de petites unités la même année ont été riches d'enseignements pour le Parc et ses partenaires. S'il s'est avéré heureusement minime en termes d'impacts écologiques, grâce à la mobilisation rapide des agents du Parc, des services de l'Etat (DDTM, Bataillon des marins Pompiers) et des collectivités locales (CU MPM) **cet évènement, fortement relayé par les médias, n'a fait que confirmer la menace qui pèse sur ce littoral très fragile et la nécessité pour les trois communes de se doter rapidement d'un outil opérationnel adapté.**

L'étude de faisabilité d'un plan infra-POLMAR sur le littoral du parc national des Calanques : 1^{ère} étape de l'accompagnement du Parc auprès des communes

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte et de ses actions en matière de prévention des risques, le Parc national a conclu en 2014 un partenariat avec Aix-Marseille Université en vue de la réalisation par des étudiants du Master « Sciences de l'Environnement Terrestre » (options GERINAT Pro, GEMA et MEDIATION), d'une étude de faisabilité d'un plan infra-polmar par les communes de Marseille, Cassis et La Ciotat.

Guidés par les responsables pédagogiques du Master et sous le pilotage de l'équipe du Parc, une quinzaine d'étudiants a ainsi mené sur 6 mois un important travail d'entretiens avec les acteurs opérationnels de ce dossier, au niveau de chaque commune et des services de l'Etat. Une synthèse de l'état de l'art en matière de plans infra-polmar et un premier diagnostic des contraintes et atouts à prendre en compte pour l'élaboration de ces plans.

Ce travail pourra servir de base à l'équipe du Parc pour poursuivre la démarche en 2015 et aider les 3 communes concernées, non seulement à se doter de leur propre plan, mais à coordonner leur action et à mutualiser leurs moyens.

=> *Mesure partenariale 14 : Limiter les pollutions dues aux navires*



Porte container © PNCaI

Episode pollution à la paraffine

Samedi 11 octobre, dans le petit port de la calanque de Morgiou, des amas blancs de tailles variables et d'aspect cireux, d'origine inconnue, semblent avoir été amenés par les vagues pendant la nuit et forment des nappes flottant à la surface.

Alertés par un pêcheur puis un habitant le samedi à 9h30 du matin, les agents du Parc national des Calanques se sont rendus très vite sur place pour évaluer la nappe de pollution. Ils ont immédiatement donné l'alerte au CROSS MED (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en Méditerranée, organisme de surveillance et police compétent pour les pollutions maritimes).



© PNCa

Les analyses effectuées par le véhicule de détection et d'identification du BMPM ont montré qu'il s'agissait de paraffine, substance qui présentait peu de toxicité, ni pour les milieux naturels ni pour l'homme.

Une cellule de crise a été activée dès le dimanche matin par la préfecture. Mais, compte tenu des conditions météorologiques, les opérations de dépollution ont dû être reportées jusqu'au mardi suivant.

Les opérations de nettoyage (enlèvement mécanique) par les équipes de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, avec l'aide des agents du Parc national, ont alors été déployées sur les lieux touchés.



© PNCa

© PNCa

Les agents du Parc ont également recolté pendant le weekend des témoignages de pêcheurs et habitants de Morgiou et réalisé des prélèvements afin de déterminer la nature exacte et l'origine des éléments flottants.

Les échantillons, transmis via la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) au Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) de Brest, ont alimenté les différentes enquêtes diligentées suite à cette pollution du cœur marin.

Le Parc national des Calanques, grâce à la réactivité de ses agents de terrain et à la vigilance des habitants, a pu rapidement jouer un rôle d'alerte lors de cette situation d'urgence, et un rôle de coordinateur pour mobiliser promptement les moyens de l'État et des collectivités et de gérer au mieux la situation sur le terrain.

Suite à cet épisode, une réunion de débriefing a été tenue à la Préfecture.

Le retour d'expérience a particulièrement pointé la nécessité de la mise en place d'un plan Infra Polmar afin de mieux coordonner les services compétents.

3 / La police de l'environnement

Le cadre général d'exercice de la police de l'environnement

La mise en œuvre effective des politiques publiques environnementales passe, au-delà des nécessaires actions d'information, de sensibilisation et d'incitation par une police de l'environnement efficace, à la fois aux plans administratif et judiciaire. Des problématiques telles que le renouvellement des ressources naturelles, le maintien et la restauration des espèces des habitats et des paysages, l'enrayement de l'érosion de la biodiversité, la limitation des pollutions passent par une police de l'environnement avec des prérogatives et des compétences techniques adaptées.

Au niveau communautaire, l'État français a des obligations d'incrimination des atteintes à l'environnement et plusieurs directives et règlements instaurent des obligations de contrôle et de rapportage de ces activités de contrôle. Les polices de l'environnement s'appuient sur deux dispositifs complémentaires : les outils de **police administrative** ont avant tout une vocation préventive, associée à un processus d'autorisation préalable, tandis que ceux de **police judiciaire** ont une vocation de dissuasion, répression. Leur articulation intelligente et pragmatique est un déterminant essentiel de leur efficacité.

Des opérations de polices spécialisées

Au-delà des missions générales confiées à la gendarmerie nationale et à la police nationale, des **inspecteurs de l'environnement** s'assurent du respect des réglementations relatives à la préservation des milieux naturels. Ils sont en poste dans les établissements publics et services déconcentrés de l'État en charge de la protection de l'environnement et disposent de compétences hautement spécialisées. En 2013, le Parc national des Calanques a été doté d'un inspecteur de l'environnement.

Il convient de noter que d'autres établissements administrations dont l'Office national des forêts, le Conservatoire du littoral et les collectivités territoriales, disposent d'agents assermentés spécialisés dans le domaine de la police de la nature. Ils sont communément dénommés « gardes » (« garde forestier », « garde du littoral » ou « garde champêtre », « garde départemental »).

Des contrôles ciblés sur les enjeux du territoire

L'activité de contrôle du Parc national des Calanques à l'instar des services et établissements publics de l'État, s'inscrit dans un cadre strict. Le respect de la réglementation donne lieu à l'établissement de priorités nationales, qui sont déclinées au niveau régional et au niveau départemental en fonction des enjeux des territoires. Parmi ces enjeux nationaux, on retrouve notamment sur le territoire du Parc national des Calanques les thématiques suivantes :

- Lutte contre les pollutions
- Protection des milieux naturels et de leur fonctionnalité
- Préservation du littoral et des milieux marins
- Protection des espaces naturels, des sites et des paysages
- Respect de la réglementation sur les prélèvements
- Protection des espèces menacées
- Contrôle de la chasse et lutte contre le braconnage
- Contrôle de la détention des espèces non domestiques

Le plan de contrôle, un outil indispensable

Les priorités nationales déclinées et croisées avec les enjeux locaux sont inscrites dans un plan de contrôle interservices départemental. Établi par les services de l'État avec les établissements publics et autres services de contrôle, le plan de contrôle est piloté par le directeur départemental des territoires et de la mer sous l'autorité du préfet de département, en lien avec le procureur. Ce document stratégique pluriannuel oriente la pression de contrôle sur des territoires ou des opérations à enjeux forts. Ces enjeux résultent d'une analyse fine des vulnérabilités. Il est créé dans chaque département une Mission Interservices de l'Eau et de la Nature, associant les acteurs précités et visant à élaborer et à suivre ce plan de contrôle, à laquelle sera associé le parc national des Calanques.

La procédure et les sanctions encourues

Les inspecteurs de l'environnement ont pour instruction de veiller à ce que toute personne ou tout organisme contrôlé soit informé du résultat de ce contrôle.

En cas de non-conformité, il leur est demandé de mettre en œuvre les suites nécessaires : soit une procédure administrative, soit une procédure judiciaire, soit les deux simultanément.

3.1 La police administrative

Les demandes d'autorisation, un régime d'instruction permettant un contrôle à priori

Le directeur de l'établissement public du Parc national est l'autorité administrative compétente pour délivrer la quasi-totalité des décisions individuelles au titre de la police administrative spéciale **du cœur du Parc national**, après avis, le cas échéant, du Conseil scientifique, de son bureau ou de sa présidente. On désigne sous le vocable de décision individuelle, les autorisations ou refus qui sont délivrés par le directeur. Le Conseil d'administration de l'établissement public peut être amené à délivrer à titre exceptionnel des décisions individuelles dans le cadre de travaux ne figurant pas sur la liste de ceux que le directeur peut autoriser.

Cette année, ce sont au total 285 décisions individuelles qui ont été arrêtées par le directeur au travers de 271 actes notifiés aux pétitionnaires et publiés au Recueil des actes administratifs (RAA) de l'établissement public. Cette différence s'explique par le fait qu'un même acte peut comporter plusieurs décisions individuelles. Dans le cadre d'un challenge national de photo animalière, par exemple, l'acte comportait une décision individuelle d'autorisation de manifestation publique et de prises de vues à caractère professionnel, soit deux autorisations individuelles au sein d'un seul et même acte. Par rapport à l'année 2013, le nombre de décisions individuelles connaît un taux d'évolution de +30 % (66 décisions supplémentaires).

Ces décisions individuelles concernent des domaines aussi variés que les prises de vues à caractère professionnel ou commercial (92 décisions), les travaux en très forte progression (44 décisions) ou encore les demandes

d'introduction d'espèces non domestiques (9 décisions) ou de survol avec des aéronefs motorisés (19 décisions).

La quasi-totalité de ces décisions sont des autorisations individuelles concernant des personnes physiques ou morales. Il est courant que de nombreux échanges aient lieu entre les pétitionnaires et les services instructeurs du Parc national afin d'améliorer ou d'ajuster les demandes et de les rendre compatibles avec les objectifs fixés par la Charte du Parc national des Calanques. Du fait des caractéristiques périurbaines du Parc national des Calanques, la majorité des demandes d'autorisation en cœur concernent des prises de vues à caractère professionnel et des manifestations publiques qui totalisent à elles seules 61 % des actes rendus.

On notera une forte augmentation des décisions individuelles concernant la régulation des populations d'espèces animales surabondantes. Celles-ci concernent dans leur quasi majorité les sangliers ; problématique sur laquelle l'établissement s'est penché en 2014 (CF. partie 2.2 Aménagements et gestion : Régulation des populations de sanglier) .

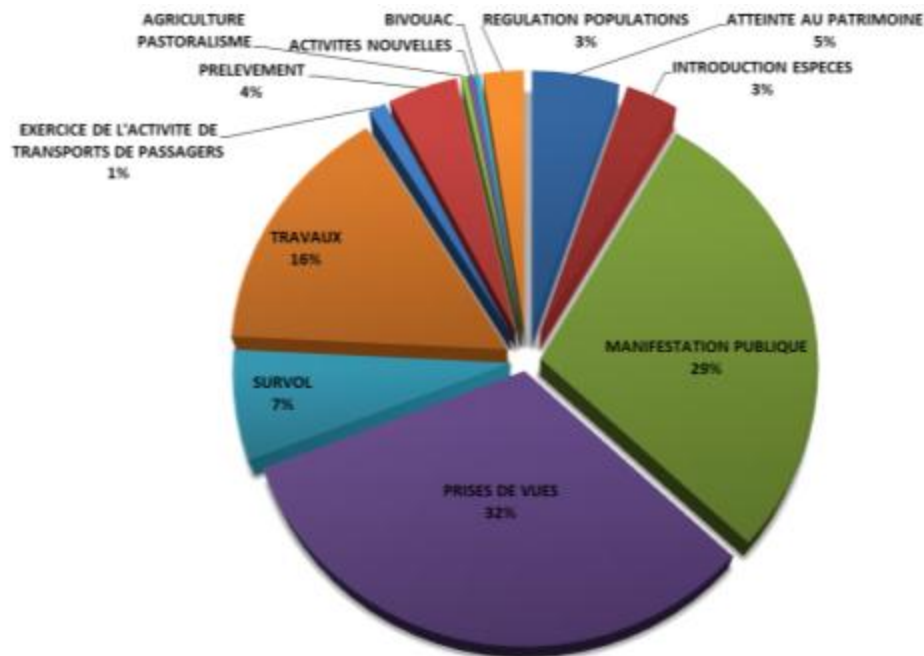
Une seule autorisation de bivouac a été accordée dans le cadre d'un exercice de sécurité civile mené avec le concours du spéléo secours français sur le site de la grotte du Draïoun.

12 décisions individuelles sont des refus dont 2 prennent la forme d'avis conforme défavorable dans le cadre de procédures soumises à autorisation d'urbanisme. 4 concernent des prises de vues dont 3 d'entre elles avec des demandes de survol par des aéronefs motorisés à moins de 1000 mètres d'altitude. 2 refus concernent des activités économiques : l'une concernant l'exercice de l'activité de transport de passagers et l'autre pour une activité commerciale de bar à ambiance musicale. Il convient en outre de noter que cette année encore, c'est au total un peu plus d'une trentaine d'avant-projets, de propositions ou de demandes avant constitution de dossier, qui ont été évités ou rejetés car ils n'étaient pas compatibles avec la réglementation du cœur de Parc ou n'étaient pas à la hauteur des exigences attendues. Nombre d'entre eux ne sont pas publiés au recueil des actes administratifs puisqu'ils n'ont pas fait l'objet d'une demande officielle et en bonne et due forme au Parc national des Calanques.

Il est néanmoins important de rendre compte de cette activité de conseil et de ces échanges en amont entre les services techniques du Parc national et les potentiels pétitionnaires au risque d'omettre une importante plus-value apportée par le Parc national dans ses missions de préservation. Il est à noter que cette année, les demandes totalement incompatibles avec la réglementation sont en baisse. On citera à titre d'exemple les concours de pêche et les compétitions sportives motorisées (rallye automobile) qui sont maintenant interdits de manière totale et absolue dans le cœur du Parc et ce, sans dérogation possible. Comme pour les instructions lors de ces saisines amont, les thématiques sont encore extrêmement variées puisqu'elles concernent des activités commerciales et artisanales, des prises de vues, des nouveaux navires de transport de passagers ou des demandes de travaux.

Enfin, pour chaque demande reçue, l'établissement public consulte en fonction des thématiques, les collectivités, les services instructeurs de droit commun ainsi que les propriétaires concernés et, dans certains cas, le conseil scientifique.

Répartition par type d'autorisation



Un listing des arrêtés du directeur portant décision individuelle est annexé au présent rapport d'activité.

Les actes reconnitifs

Le décret n°2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques comporte certaines dispositions instituant un régime de suivi, notamment des dérogations accordées, au moyen de listes tenues à jour par le directeur. Ces listes sont établies sur la base de critères fixés par le décret et éventuellement le volume II de la charte du Parc national des Calanques pour chacune des activités visées sont ensuite publiées. Elles nécessitent un travail préparatoire conséquent en lien avec les administrations et les représentants de la société civile concernée et constituent des actes dits reconnitifs. Elles sont, pour la majorité d'entre elles, par nature, amenées à évoluer au fil des ans.

L'année 2014 a permis d'établir les actes reconnitifs suivants :

- L'arrêté n° AR_2014_001 du 16 mai 2014 établissant la liste des armateurs et des navires exerçant une activité de transport de passagers dans les espaces maritimes du cœur du Parc national des Calanques,
- L'arrêté n° AR_2014_002 du 23 avril 2014 constatant la liste des établissements agricoles et pastoraux du cœur du Parc national,
- L'arrêté n° AR_2014_003 du 28 mai 2014 constatant la liste des établissements agricoles et pastoraux du cœur du Parc national,
- L'arrêté n° AR_2014_004 du 28 mai 2014 établissant la liste des chalutiers professionnels qui peuvent utiliser des filets traînant de type chalut benthique ou chalut pélagique dans les espaces maritimes du cœur du parc,
- L'arrêté n° AR_2014_005 du 29 octobre 2014 établissant la liste des personnes physiques exerçant une activité professionnelle de pêche maritime aux petits métiers en zone de protection renforcée
- L'arrêté n° AR_2014_006 du 18 novembre 2014 établissant la liste des personnes physiques admises à chasser sur le territoire du cœur du parc pour la saison de chasse 2014 - 2015

Il convient de rappeler l'existence de l'arrêté suivant qui n'a pas nécessité de mise à jour pour l'année 2014 : arrêté n° AR_2013_003 du 16 mai 2013 établissant la liste des navires de transport de passagers d'une taille supérieure à 20 mètres hors tout qui peuvent circuler jusqu'à la ligne reliant les points C et D dans les calanques d'En Vau et de Port Pin.

Les travaux de l'équipe technique ont également permis de réaliser une version non finalisée d'un dernier acte recognitif à établir :

- la liste des établissements artisanaux et commerciaux du cœur du Parc national,

Cet arrêté devrait être publié dans le courant de l'année 2015. Plusieurs de ceux publiés en 2014 pourront également être mis à jour en fonction de l'évolution des activités des acteurs du territoire. Il s'agit d'une des priorités du programme d'action en matière de police administrative.

La diffusion de l'information et le rapportage

La diffusion de l'information est également fondamentale. L'article R.331-35 du code de l'environnement relatif aux modalités de publicité des actes des établissements publics des parcs nationaux prévoit que : « le directeur assure la publicité de tous les actes réglementaires pris par l'établissement public du Parc national ainsi que celle des décisions individuelles prises au titre de la police administrative spéciale du cœur du Parc national. Les actes réglementaires sont affichés pendant deux mois au siège de l'établissement public du Parc et les décisions individuelles mentionnées au premier alinéa sont notifiées aux intéressés. Ces actes réglementaires et décisions individuelles font l'objet, dans les trois mois suivant leur intervention, d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement public. Cette publication fait courir les délais de recours des tiers contre les décisions individuelles. Le recueil est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement et mis à sa disposition sous forme électronique de façon permanente et gratuite. »

Le recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national des Calanques est accessible à l'adresse suivante :
<http://www.calanques-parcnational.fr/mediatheque/recueil-des-actes-administratifs>

Outre les décisions individuelles, le recueil comporte les arrêtés portant réglementation du directeur et les délibérations du conseil d'administration. Le classement est thématique afin de faciliter la consultation du public et comporte si nécessaire un sous-classement chronologique.

Les contrôles administratifs

La publication de l'instruction du Gouvernement du 20 octobre 2014 relative à la mise en œuvre, dans les domaines de la police de l'eau, de la nature et des sites, de l'ordonnance 2012-34 du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement est intervenue dans le dernier trimestre de l'année 2014.

Bien que celui-ci soit en augmentation, un nombre limité de contrôles de terrain à vocation administrative a pu être mis en œuvre au regard du nombre d'actes pris par le directeur dans le cadre des pouvoirs de police qui lui sont conférés par le code de l'environnement et le décret de création du Parc national des Calanques. Les outils de suivi des contrôles sont en cours de développement notamment au travers d'un plan de contrôle à élaborer. Il s'agit d'un chantier à venir pour l'année 2015

Dans ce contexte de faible pression de contrôle, deux contrôles administratifs (concernant des travaux) se sont avérés non conformes et ont donné lieu à des rapports de manquement et à des suites judiciaires. L'un d'entre eux a également donné lieu à une mise en demeure de remise en état.

Prises de vues : mise en œuvre de la politique d'image du Parc national en associant les partenaires et professionnels de l'audiovisuel

Au-delà des aspects réglementaires, la politique de l'image s'est fondée sur les valeurs des Parcs nationaux et du Parc national des Calanques, sur la concordance avec le caractère, les défis, les objectifs de la charte, sur une démarche de protection durable des patrimoines et des paysages, et sur la prévention de toute incidence indirecte. Également, la politique de l'image s'est consolidée au fil des retours d'expérience du Parc national et des propriétaires.

En 2014, le Parc national a reçu **115 demandes de prises de vues. Une progression de 34% en une année qui montre l'efficacité de la procédure d'instruction déterminée avec les collectivités et les propriétaires en 2013.**

Le cœur du Parc national a été sollicité à 42% à des fins de décors, et, à 27% à des fins d'information. Le secteur Littoral ouest et archipels, et principalement son littoral, fut le plus plébiscité par les professionnels, pour sa diversité de décors et leur facilité d'accès. Avec 79% de la surface terrestre du cœur et sa politique d'attractivité envers la filière audiovisuelle, Marseille constitue, à 71%, la destination première des professionnels de l'image.

En interne, la haute réactivité des secteurs et des pôles sollicités pour avis techniques a facilité l'instruction dans des délais très courts.

Différentes opportunités ont permis l'information régulière des professionnels et des municipalités. Mais, c'est essentiellement lors de l'instruction que furent exposés les enjeux inhérents à la réglementation, notamment lors de repérages sur site. **Chaque instruction a fait l'objet de discussions voire de négociations aboutissant, pour 76% des cas, à une autorisation.**

Suite à l'état des lieux établi sur 2013-2014, il conviendra de définir une politique de l'image lisible et communicable, et de produire des outils qui contribueront à la mise en adéquation des productions audiovisuelles avec les enjeux et les valeurs du Parc national des Calanques.

3.2 La police judiciaire

Le code de procédure pénale attribue des prérogatives spéciales à certaines catégories de fonctionnaires et d'agents dont font partie les inspecteurs de l'environnement. Les inspecteurs de l'environnement exercent leurs pouvoirs de police judiciaire dans le ressort de leur service d'affectation ainsi que sur l'étendue du territoire sur lequel ils ont reçu mission. Ils recherchent et constatent les infractions prévues par le code de l'environnement en quelque lieu qu'elles soient commises dans les limites fixées par les dispositions de procédure pénale définie par le code de l'environnement et le code de procédure pénale.

L'exercice de la police judiciaire au Parc national des Calanques

Les inspecteurs de l'environnement exercent leur mission de police judiciaire sous l'autorité du procureur de la République, dans le cadre de la politique pénale qu'il a définie. Le Tribunal de Grande Instance de Marseille comporte au sein du Parquet des sections spécialisées dont une, la section « affaires économiques financières et de santé publique », traite du contentieux pénal de l'environnement. Un magistrat référent est en charge des procédures liées à cette problématique et assure le suivi des actions de police judiciaire menées par le Parc national des Calanques. Dans le cadre de ses attributions, le magistrat référent a donc fixé avec précision, pour les infractions apparaissant comme les plus graves au regard de leur impact sur l'environnement, les mesures à prendre par les agents verbalisateurs et les suites données par le parquet.

Cette politique pénale fait l'objet d'un suivi régulier et sera réactualisée.

Concernant l'organisation interne, le Parc a piloté la mise à disposition d'un logiciel de suivi des procédures judiciaires et de gestion des amendes forfaitaires pour son compte ainsi que pour 3 autres parcs nationaux.

Suite à l'ordonnance de réforme des polices de l'environnement, 14 des agents commissionnés et assermentés affectés au Parc national des Calanques ont reçu leur carte d'Inspecteur de l'Environnement. Les services idoines du ministère ont fait preuve de diligence sur ce point puisque l'établissement a été priorisé. 2 sont encore en attente de réception. Ceci marque une étape importante dans la mise en place de l'établissement. Depuis sa création, l'une des stratégies du Parc national des Calanques est d'affirmer la réalité d'un territoire nouvellement protégé ainsi que l'effectivité d'une surveillance et d'une police de l'environnement. A cette fin, la priorité a été donnée à l'obtention au plus tôt du commissionnement d'un grand nombre de ses agents. L'objectif opérationnel est le déploiement des capacités internes de surveillance du territoire dans cette phase importante de mise en place de l'établissement public. 14 agents sont aujourd'hui opérationnels dont 10 affectés en services territoriaux (secteurs).

Des efforts importants en matière de professionnalisation ont ainsi été engagés en fonction des besoins (commissionnement espaces terrestres et maritimes, spécialisation pêches maritimes) et seront poursuivis en 2015. Ils s'inscrivent directement dans le cadre de la politique du PN Cal en matière d'exercice des missions de police judiciaire.

Le Groupe opérationnel Calanques

Le parquet de Marseille a mis en place une instance spécifique « le groupe opérationnel Calanques », composée des services et administrations de contrôle et des référents du parquet afin de créer un réseau renforcé et d'assurer un suivi judiciaire particulier et adapté. Sont ainsi réalisées des réunions semestrielles mettant en présence le Parc national des Calanques, les autres services chargés de la police judiciaire dans le Parc national et le parquet. A vocation opérationnelle, elles ont pour objet d'échanger sur les procédures en cours dans le respect des règles propres au secret de l'enquête pénale et sur la réglementation applicable au sein du Parc national et permettent d'établir un bilan annuel des actions réalisées grâce à la mise en place de référents et de procédures de gestion spécifiques.

Cette année, les agents du Parc national ont participé aux 2 réunions de travail qui se sont déroulées avec l'ensemble des services verbalisateurs. Ils ont également participé au Comité de Lutte aux Atteintes à l'Environnement qui réunit 3 parquets dont celui de Marseille.

La recherche et la constatation des infractions sur le territoire du Parc national des Calanques

Plusieurs opérations de police ont été réalisées sur le territoire du Parc national, en lien avec l'Office national des forêts (ONF), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), la Gendarmerie maritime, la Police nationale, l'Unité littorale des affaires maritimes (ULAM)...

Ces opérations de contrôle engagées dès la création du parc, confirment l'importance de la présence des agents de terrain. Cette année encore de nombreuses infractions ont été relevées. Près d'une cinquantaine lors d'opérations de polices pilotées impliquant des personnels du Parc national des Calanques.

10 procédures de constatation d'infraction ont été réalisées par les agents du Parc national des Calanques : 5 sous la forme de procès verbaux de constatations, 2 traitées par le biais de l'amende forfaitaire et 3 sous la forme de renseignement judiciaire.

A ces opérations, s'ajoutent les contrôles de routine du Parc national et des services verbalisateurs partenaires.

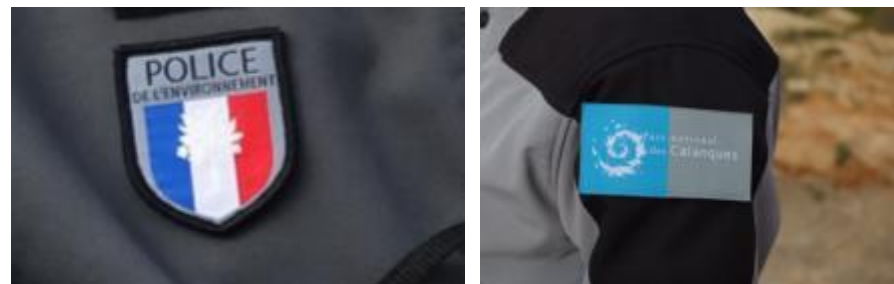


Photo gros plan sur l'écusson police sur agent © PNCal /AS

Une cinquantaine de procédures liées à des infractions en cœur de Parc ont été ouvertes en 2014. Ce bilan « modeste » au regard des infractions constatées, s'explique notamment par le fait que les agents du Parc n'étaient pas commissionnés jusqu'en octobre 2014.

Les principales procédures en cours concernent des bivouac ou caravaning (40%), des infractions en mer (15%, principalement pêche en ZNP), l'usage du feu (14%), des travaux en cœur de Parc (6%).



Bivouac interdit ©PNCaI /FM

4 / Communication et relations presse

Le Parc national des Calanques a mis en œuvre des actions d'information et de communication s'adressant à un très large public (habitants, usagers, professionnels, touristes, jeune public, partenaires...) et répondant à de nombreuses demandes et sollicitations. Ces actions de communication s'inscrivent dans les objectifs de la charte (mesure partenariale 27/Objectif XI : Améliorer la communication à l'échelle du Parc national et au-delà) et visent à optimiser les canaux d'information pour améliorer la visibilité du Parc national et renforcer son ancrage territorial.

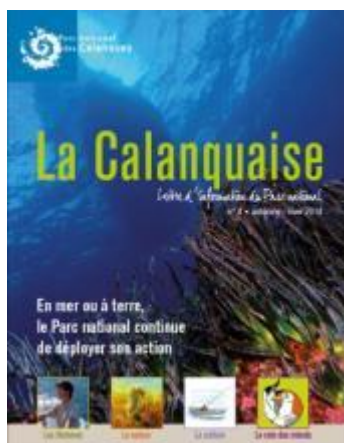
4.1 Éditions et publications

La Calanquaise n°3 et n°4 : Deux numéros ont été édités en 2014 : le n°3 pour la période printemps/été et le n°4 pour la période automne/hiver.

Objectifs : informer et sensibiliser le public sur les missions, le fonctionnement du Parc national, les richesses patrimoniales et les enjeux du territoire.

A noter : le graphisme de cette lettre d'information a été entièrement « relookée » et une double-page dédiée aux enfants avec jeux, devinettes, BD... a été spécialement créée.

Modes de distribution : dans les communes du Parc en divers lieux publics (mairies, offices de tourisme, capitaineries...), aux partenaires, associations, CIQ..., lors de manifestations publiques (Nauticales, Fête de la Biodiversité, Fête de l'image sous-marine...). Diffusion de la version numérique sur le site web du Parc national et ses réseaux sociaux.



Plaquettes d'information :

L'ensemble des plaquettes du Parc national est diffusé en divers lieux publics (mairies, offices de tourisme, capitaineries...) aux partenaires, associations, CIQ... lors de manifestations publiques, et distribué par les écogardes sur le terrain. Elles sont également en téléchargement sur le site web du Parc national.

NOUVELLES PLAQUETTES : ACCESSIBILITE

2 plaquettes dédiées au public handicapé mental en « Facile à lire et à comprendre » portant sur la présentation du Parc national et son patrimoine naturel d'exception ont été réalisées avec le soutien financier de la GMF.



REACTUALISATION ET REASSORT :

- **Plaquette de présentation du Parc national des Calanques** : « Un joyau naturel et culturel en Méditerranée » en version française (50 000 exemplaires) et version anglaise (30 000 exemplaires)
- **Plaquette sur le plan de balisage en mer** : « Guide des règles, usages et bonnes pratiques » en version française (30 000 exemplaires) / Diffusion de la version anglaise
- **Plaquette « Les Calanques et les îles : un patrimoine naturel exceptionnel »** (50 000 exemplaires)
- **Plaquette « L'archipel du Frioul : un espace naturel préservé au cœur du Parc national »** (éditée par la Ville de Marseille et co-réalisée avec le Parc national) en versions française et anglaise
- **2 plaquettes guides pour les pêcheurs de loisir** : « pêche embarquée et du bord » et « pêche sous-marine » (1000 exemplaires)



L'agenda Terre Sauvage des Parcs nationaux :

contribution (textes et photos) du Parc national à l'agenda co-édité par Terre Sauvage et Parcs nationaux de France (PNF).



4.2 Communication web

Site internet du Parc national (www.calanques-parcnational.fr) :

- **Actualisation régulière** avec mise en ligne de brèves, actualités, communiqués de presse...
- **Traduction du site en version anglaise depuis le mois de mai 2014.**

Quelques statistiques de fréquentation du site (moyenne) :

- **9 800 internautes uniques** visitent le site chaque mois
- **12 788 visites** par mois
- **4 pages vues** par visite
- Durée moyenne de la visite : **3 mn**



La newsletter « Entre terre et mer »

Intitulée « Entre terre et mer », la newsletter est une lettre d'information numérique à la fois synthétique et pratique. L'inscription se fait via le site internet du Parc national. 7 numéros sont parus en 2014, lus par 1 133 abonnés.



Rapport d'activité 2014 (format numérique), en téléchargement sur le site web du Parc national.

Le Parc national et les réseaux sociaux

Animation régulière de la page Facebook, Twitter et Google+. Objectif : valoriser les patrimoines et informer sur les missions et les activités du Parc national auprès des publics. Nombre de personnes inscrites sur Facebook en 2014 : 3 024 j'aime/ Twitter : 590 abonnés / Google+ : 59 abonnés



Carte de vœux 2014

 (format numérique)

« Ensemble, en 2015, vers de nouveaux équilibres »



4.3 Communication audiovisuelle

Création de la Web TV du Parc national :

Principe : 1 pastille vidéo mensuelle de format court (4 mn) publiée sur youtube ainsi que sur le site web du Parc national et ses réseaux sociaux ;

Objectifs : informer le grand public sur l'actualité du Parc national, ses missions, ses patrimoines... Sensibiliser sur les enjeux et les gestes respectueux de l'environnement.

Thèmes des pastilles publiées :

- Episode n°1 (août 2014) : Le risque incendie
- Episode n°2 (septembre 2014) : Le Parc national présent sur le terrain
- Episode n°3 (octobre 2014) : Les puffins cendrés fidèles au Parc
- Episode n°4 (novembre 2014) : Des plongées qui comptent !
- Episode n°5 (janvier 2015) : La chasse dans les Calanques : entretradition et régulation



© PNCaI /AS



4.4 Communication événementielle

« Rendez-vous au Parc » :

Une initiative du Parc national pour faire connaître au plus grand nombre ses patrimoines naturels et culturels

Cette opération événementielle, la première en son genre organisée et financée par le Parc national des Calanques, a proposé de mai à fin 2014 à tous les publics une série de **62 animations gratuites** s'inscrivant dans différents domaines : sorties naturalistes, découverte des patrimoines, science participative, éducation à l'environnement...

Elles sont proposées par le Parc national, suite à **un appel à projets** lancé en début d'année 2014. Sur près de 80 projets déposés, le jury de sélection, composé de membres de l'équipe du Parc national, du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil économique, social et culturel du Parc national, a retenu 19 projets se déclinant en 62 sorties.

Elles ont été conçues et mises en œuvre par **14 structures extérieures**, partenaires du Parc national : **des associations, privés ou université**. Cette palette hétéroclite de structures, à vocation culturelle, naturaliste ou scientifique, a été sélectionnée pour diversifier les points de vues, et proposer la programmation la plus riche et la plus variée possible au grand public. Objectifs de cette opération :

- **sensibiliser et impliquer** la population locale et les



© Club Alpin Français



© Naturoscope

visiteurs dans des actions éco-responsables et de protection de l'environnement,

- **valoriser et faire connaître** au grand public les patrimoines naturel, paysager et culturel du Parc national des Calanques,

- **transmettre des connaissances** au grand public, pour que chacun apprenne à mieux respecter la nature, mais aussi les autres usagers.

- **ancrer** le Parc national sur le territoire.



© Les yeux ouverts

LES « RENDEZ-VOUS AU PARC » EN CHIFFRES :

- **62 animations gratuites** sur l'ensemble du territoire du Parc national
- **1 000 participants**
- 7 animations labellisées « **Fête de la Nature** »
- 21 animations labellisées « **Septembre en Mer** »
- 7 animations labellisées « **Journées du Patrimoine** »
- Budget : **28 000 €**

Participation du Parc national à plusieurs manifestations sportives, culturelles et environnementales :

La participation du Parc national s'est concrétisée via la création de supports de communication dédiés, la mise en place d'un stand d'information Parc national, l'organisation de conférences publiques, et la diffusion des supports de communication du Parc pour informer et sensibiliser le public.

Quelques exemples de manifestations :

- Les Nauticales (15-23 mars)
- Cassis au jardin (20 avril)
- Calanques Propres (24 mai)
- Fête de la nature à Pastré (25 mai)
- Foire de Marseille (2 octobre)
- Festival Mondial de l'image sous-marine (30 octobre au 2 novembre)
- Exposition « Tartanes & bouillabaisse » au château d'If (permanente)



Réunion d'information « Calanques Propres » en présence de Didier Réault, président du CA du Parc national © PNCaI



Stand du Parc national au Festival mondial de l'image sous-marine © PNCaI



Animation à la foire de Marseille sur le stand MPM © PNCaI

Défi photos du Parc national



Le Marque page Défi Photo

Un cadeau pour :

- Promouvoir le concours
- Véhiculer l'image du Parc
- Mettre en avant les photos de lauréats

Le marque page est distribué gratuitement dans les salons et autres manifestations auxquelles le parc participe.

Concours gratuit et ouvert à tous, le Défi photo valorise des photographies à la fois esthétiques et caractéristiques, prises sur le territoire du Parc national. Chaque mois, la photo lauréate est mise en valeur sur le site internet, Facebook et Twitter et le gagnant est récompensé par un cadeau.

Depuis juillet 2014, diverses thématiques sont proposées aux participants du Défi photos. Cette initiative permet d'une part de faire travailler l'imagination et la créativité du photographe et d'autre part, favorise une appropriation des patrimoines naturels, paysagers et culturels des Calanques selon le thème du mois.

Ainsi, le parc national est présenté autrement que par un simple aspect de « joli paysage » .

Parmi les thèmes ; « la flore dans le Parc national des Calanques » , « activités autorisées en cœur de parc » ou encore « découverte en gros plan » .

2015 devrait nous réserver des clichés intéressants avec un travail accru sur les thématiques.



Première photo : lauréat novembre 2014
© Thierry Siffert

Thème : Découverte en gros plan

Deuxième photo : lauréat octobre 2014
© Raymond Choquell

Thème : l'été indien dans les calanques

< Lauréat décembre 2014
© Annamaria Iezzi

Thème : Couleurs automnales

4.5 Relations presse

24 communiqués de presse adressés en 2014

10 conférences de presse organisées ou co-organisées en 2014 :

- Nauticales, sortie scolaires (17 mars)
- Partenariat Parc national / Kedge Business School (24 avril)
- Partenariat Parc national / Office de tourisme de La Ciotat (16 mai)
- Partenariat Parc national / Bouches-du-Rhône Tourisme / Office de tourisme de Cassis (27 mai)
- Présentation des « Rendez-vous au Parc » (5 juin)
- Exercice feux de forêts (12 juin)
- Pose des premiers panneaux signalétiques (17 juin)
- Présentation du dispositif des écogardes (4 juillet)
- Demandes d'autorisation de la société ALTEO en lien avec les rejets de l'usine d'alumine de Gardanne (8 septembre)
- Edition 2014 « Des espèces qui comptent » (13 septembre)



< Présentation des
« Rendez-vous au Parc »
© PNCaI



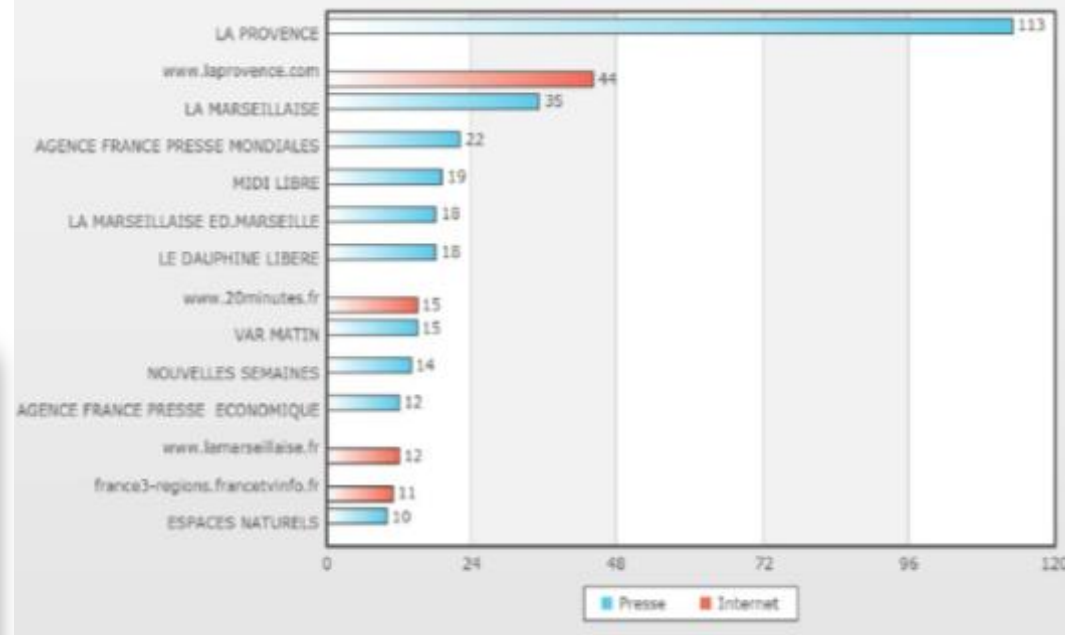
Inauguration des panneaux
signalétiques en présence de la
DDTM >
© PNCaI

Retombées presse

367 articles sur le Parc national en presse écrite et numérique confondus (les retombées radio et télévisuelles ne sont pas comptabilisées).

Le Parc national des Calanques occupe ainsi 11% du paysage médiatique sur l'ensemble des 10 parcs nationaux (source : Argus Média).

STATISTIQUES : TOP 15 DES SUPPORTS LES PLUS MOBILISÉS (EN NOMBRE DE RETOMBÉES)



5 / Les partenariats

5.1 Les partenariats avec les acteurs du territoire

Partenariat avec les acteurs du tourisme :

Bouches-du-Rhône Tourisme (anciennement Comité départemental du tourisme), offices de tourisme de Marseille, Cassis et La Ciotat

En 2014, le Parc national des Calanques a scellé plusieurs partenariats avec **l'office de tourisme de La Ciotat**, **l'office de tourisme de Cassis**, **l'office de tourisme de Marseille** ainsi que **Bouches-du-Rhône Tourisme**, s'engageant dans le tourisme durable.

Ces conventions de partenariat ont pour objet le développement d'un tourisme durable, tout en veillant à l'organisation de pratiques de loisirs écoresponsables et à garantir une fréquentation soutenable dans le respect des valeurs de conservation des patrimoines naturels, paysagers et culturels du territoire des Calanques.

Véritables notes d'intention, ces conventions impliquent fortement les

partenaires dans une optique de préservation au long terme du Parc national des Calanques, fleuron touristique du département. Il s'agit d'informer, de communiquer, de mieux connaître et gérer les flux, d'organiser les pratiques de loisirs dans un souci constant de prise en compte d'un environnement exceptionnel et fragile.

Parmi les actions concrètes visées dans ces conventions, la présence des écogardes au sein des offices de tourisme dans le cadre de permanences hebdomadaires durant la saison estivale permet d'informer, de renseigner et de sensibiliser un public très nombreux.



Signature de la convention avec le maire de La Ciotat © PNCaI



Signature de la convention avec le maire de Cassis et le président de Bouches-du-Rhône tourisme © PNCaI



©PNCaI

=> *Mesure partenariale 32 : Mettre en place des partenariats avec les comités départementaux et Offices de tourisme*

AGAM

Le partenariat entre le parc et l'Agam s'est poursuivi cette année, permettant, au travers de cette complémentarité de compétence entre ville et nature, d'activer le rôle mobilisateur des deux structures en faveur du développement durable à l'échelle de la métropole. Ainsi, l'Agam a répondu à la commande du parc d'actualiser l'étude d'accessibilité au parc de 2010.

Le partenariat sur le plan de paysage s'est mis concrètement en place et les échanges sur des grands sujets d'actualité comme la charte pour l'aménagement de Luminy se sont poursuivis.



© Benjamin Mesnager-Méryl Septier



Un comité pour la gestion des espaces naturels du Frioul © PNCaI

ENSAM

Sous l'impulsion de Kate Walery, vice-présidente du conseil scientifique, un partenariat entre l'école d'architecture de Marseille s'est mis en place pour quatre ans en septembre 2013. Ainsi, le parc a participé et participera à la mise en place de workshop de 15 jours impliquant les 120 étudiants de quatrième année. Pour l'année 2013/2014, le sujet portait sur l'interface ville-nature entre la limite nord du parc et la vallée de l'Huveaune.

Pour le parc c'est, d'une part, une formidable opportunité de faire porter un nouveau regard sur l'environnement et les espaces protégés à des futurs aménageurs et, d'autre part, une production de réflexions et d'outils de dialogues pour interroger le devenir des interfaces ville/nature qui seront particulièrement abordées dans la mise en place du plan de paysage.

Ville de Marseille

Début 2014, le Parc national, la Ville de Marseille et le Conservatoire du Littoral ont vu la nécessité d'organiser une **réunion technique d'information** avec les représentants des associations d'habitants, d'usagers, et des services publics concernés afin de leur présenter le nouveau dispositif de gestion des espaces naturels de l'archipel.

Cette réunion technique d'information s'est tenue au Frioul le 11 février 2014 dans les locaux du Centre Léo Lagrange. 27 personnes représentant différentes structures institutionnelles et associatives intervenant sur le Frioul étaient présentes.

5.2 Le travail en réseau

Tour d'horizon des groupes de travail, séminaires, colloques, rencontres auxquels le Parc national des Calanques a contribué en 2014.

Groupe de travail « Propriétaires gestionnaires publics »

Le groupe de travail - composé des communes (Cassis, Marseille, La Ciotat) du département des Bouches-du-Rhône, de l'Office national de forêts, du Conservatoire du littoral et du Conservatoire d'espaces naturels (CEN PACA), s'est réuni afin de travailler sur des thématiques diversifiées. Certaines étaient directement liées à la mise en place du Parc national des Calanques à l'instar des discussions sur la charte et les régimes réglementaires. D'autres concernent la gestion des espaces naturels au quotidien. On y distingue les problématiques de fond telles que l'organisation des usages, la défense des forêts contre les incendies, la préservation des patrimoines, la gestion cynégétique, le suivi de la fréquentation; de celles plus ponctuelles : demandes d'autorisations de travaux, exercices militaires, entraînement des services de secours, nouvelles activités, qui impliquent une réactivité plus grande ou de fixer un cadre commun.

Il offre un espace de travail collégial et collaboratif aux différents référents des administrations représentées en charge de la gestion des espaces naturels. Du fait de la complexité de la mosaïque foncière et des différences de statuts entre les propriétés publiques il est important d'échanger les points de vue et de confronter les visions sur des problématiques communes à l'ensemble du territoire du cœur de Parc.

En 2014, ce groupe de travail ne s'est réuni qu'une seule fois en raison des effectifs limités au Parc.

Il reprendra un rythme de croisière en 2015.

Groupes de travail des parcs nationaux


Le Parc national des Calanques est associé aux groupes de travail inter-parcs coordonnés et animés par l'établissement public Parcs nationaux de France (PNF).

Groupe de travail « Communication » : En 2014, les chargés de communication des parcs nationaux ont travaillé entre autres sur les actions suivantes :

- Gestion de la création du logo et de la préparation du plan de communication autour du lancement de la marque "Esprit Parc National" en 2015, avec une agence de communication et en lien avec la DICOM du ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie ;
- Préparation du cahier des charges pour la création d'un site internet commun aux 10 parcs (plateforme multi-sites) et définition d'une architecture de premier niveau harmonisée;
- Edition de l'agenda 2015 des parcs nationaux de France et Terre Sauvage ;
- Edition de 10 numéros de la "Gazette des petites bêtes" (un numéro par parc) et animation du site internet dédié à la promotion du film « Minuscule » tourné dans les Ecrins et le Mercantour, en vue de la sortie du film en DVD en décembre 2014;
- Réflexions sur les politiques à mener en matière d'image, de prises de vues, d'édition, de photothèque et de mutualisation des moyens
- Film AirFrance de présentation des Parcs nationaux pour diffusion en vol (5 min)



Le n°6 de la « Gazette des petites bêtes » consacré au Parc national



Groupe de travail « Système Information (SI) » : L'offre actuelle du réseau interparcs concernant l'hébergement des applications communes s'est élargi pour permettre l'hébergement des applications propres à chaque établissement ; ceci toujours dans un souci de mutualisation des ressources informatiques afin d'en réduire significativement les coûts.

De plus, afin de monter en compétence les membres du groupe des géomaticiens, une formation en géomatique avancée sur la manipulation des données spatiales s'est déroulée à Montpellier au siège des Parcs Nationaux de France à l'automne 2014.

Groupe de travail « Signalétique » : le Parc national des Calanques a participé à l'actualisation de la charte graphique signalétique d'information des Parcs Nationaux de France, validée par le collège des directeurs pendant l'année 2014. Cela permettra ainsi d'homogénéiser la signalétique présente sur les territoires des Parcs Nationaux de France, donnant ainsi plus de cohérence et de force à « l'image » des Parcs.

Groupe de travail « Scientifique » : M. BLAND est le nouveau directeur référent au collège des directeurs du GT Scientifique. Groupe projet « orientation de la stratégie scientifique inter-parcs », modalité de la remontée des données naturalistes au SINP, présentation de 4 indicateurs inter parc à calculer suite au retour de renseignement par les parcs, 5 parc test volontaires (dont le Pncal) pour finaliser une méthode d'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats, point sur la mutualisation inter parc (protocole, suivi..), accord sur la fonction de la chaîne de travail liée à la donnée.

Groupe de travail « Tourisme » : séminaire physique du 22 au 24 septembre au GIP « projet de PN des forêt de champagne et bourgogne » : marque « esprit Parc national » pour les services touristiques, étude de fréquentation, sport de nature. + 4 réunions téléphoniques (7/1, 27/2, 21/3, 22/5) sur la marque et 1 réunion dédiée aux sports de nature

Groupe de travail « Marque » : séminaires du 13/2, 4/9 du 1 et 2/10 à Montpellier (PNF) : rédaction des règlements d'usages de la marque, stratégie et formation sur la communication (formation le 3/7) + 2 réunions téléphoniques 27/3 et 8/4

Groupe de travail « Agriculture » : participation au GT à Cassis du 8 au 10 décembre 2014 : élaboration du règlement pour la marque attribuée aux producteurs de vin, de miel, de fromage. Visite d'un domaine viticole de Cassis.

Autres groupes de travail

Conseil scientifique du parc national de Port-Cros : participation des référentes en écologie terrestre et marine du pôle « connaissance scientifique ».

Groupe de travail « suivis écologiques terrestres » : certains membres du Conseil Scientifique du Parc national de Port Cros et du Pncal se sont réunis en novembre pour identifier les problématiques communes relatives aux écosystèmes terrestres qui pourraient être abordées par la mise en place de protocoles communs.

Groupe de travail « Police » : comme chaque année le Parc national des Calanques a participé à ce groupe de travail chargé notamment de l'importante réforme des Polices de l'environnement entrée en vigueur en 2014.

Stratégie régionale « Espèces Végétales Exotiques Envahissantes » : participation à l'atelier territorial « Littoral ouest » organisé le 2 avril par la DREAL PACA sur le plan d'actions et l'identification des structures pour la mise en œuvre de chaque action ainsi que les partenariats qui pourraient être envisagés.

Schéma régional de cohérence écologique : participation à la réunion de restitution finale du schéma en vu de la présentation des modalités d'évolution du SRCE PACA.

Future métropole Aix-Marseille-Provence : la mission interministérielle pour le projet métropolitain AMP a mis en place plusieurs grands chantiers thématiques de réflexion, de production de connaissances et de projets. Un de ses chantiers intitulé « Ville/nature » regroupe quatre thématiques prioritaires sur la ressource naturelle et agricole. Le Parc national a participé à la thématique "Biodiversité et continuités écologiques" .

Atlas des oiseaux nicheurs de Marseille : célébration en novembre au jardin botanique de la ville de Marseille des deux conventions entre l'association La chevêche porteur du projet de l'atlas, et ERDF d'une part et le Pncal d'autre part. Dans le cadre de sa convention, le Parc national a une participation financière au projet de 5000€.

Réseau Perdrix rouge de l'ONCFS : Des unités de gestion ont été modifiées: certaines ajoutées, d'autres supprimées ou encore fusionnées. Cette réunion a également permis au Parc de fidéliser son réseau en dehors du cœur avec le Camp militaire de Carpiagne, et d'échanger sur l'état global des populations de perdrix rouges en méditerranée. Il s'avère que les populations sont en légère baisse depuis quelques années, à cause notamment de la fermeture des milieux.

Atelier méditerranéen d'échange d'expérience MedPAN2014

Du 24 au 27 novembre le Parc national a participé à l'atelier régional d'échange d'expérience du réseau MedPAN « **Des suivis pour la gestion des AMP* de méditerranée** » et a fourni une contribution significative (grâce à l'expérience acquise dans le cadre de l'Etat zéro de ses zones de non-pêche) aux travaux et aux recommandations émises dans le cadre du groupe de travail sur la pêche, qui a eu lieu la première journée. Le Parc a également fourni sa contribution via l'élaboration du guide méthodologique édité par MedPAN sur les « Suivi du milieu marin en Palme Masque Tuba », qui a été présenté lors du forum.

Suite à ce Forum, le Parc a répondu à l'enquête réalisée par le bureau d'étude européen Vertigo/Conseil sur le Financement durable des AMP, qui servira de base pour la mise en place d'un fond fiduciaire pour les AMP de Méditerranée.

(* Aires Marines Protégées)

Plan d'action pour le Milieu marin de Méditerranée (PAMM)

En 2014 le Parc a participé activement aux travaux autour du Plan d'action pour le Milieu marin de Méditerranée (PAMM), outil réglementaire de gestion des écosystèmes marins en application de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).

L'établissement public s'est positionné comme maître d'ouvrage potentiel (sous réserve des modalités de financement qui seront déterminées ultérieurement) pour la mesure complémentaire E74 (« arrêter les rejets solides de boues rouges dans le canyon de la Cassidaigne, à échéance 2015 ») du Programme de Mesures et a répondu positivement à la proposition de contribution concernant le Programme de Surveillance (Suivi des pêches récréative et professionnelle), notamment contribuant avec des fiches inhérentes aux dispositifs locaux de suivi mis en place dans son périmètre marin.

Congrès des parcs nationaux à Sydney

Les Parcs nationaux sont à l'évidence une marque de qualité reconnue mondialement, un engagement des Etats et des collectivités pour la protection de la biodiversité sur des espaces naturels d'exception.

Le Congrès mondial des parcs nationaux qui s'est tenu à Sydney, du 12 au 19 novembre 2014, rassemblant plus largement les réserves marines et autres aires protégées. Ce congrès décennal a pour objectif d'identifier les meilleures manières possibles de conserver les diversités culturelles et naturelles, en prenant en compte les gouvernements, les acteurs économiques et les habitants.

Sydney est, avec Marseille-Provence, une des rares grandes métropoles urbaines au monde à abriter un parc national à la fois terrestre et marin. Nous nous sommes bien sûr interrogés - le Parc, la Ville de Marseille et l'UICN France - sur l'opportunité de participer à ce Congrès, mais notre jeunesse et notre souci de la maîtrise budgétaire nous ont finalement conduit ne pas faire partie de la délégation française.

Toutefois, le Parc national des Calanques a été présent au Congrès de Sydney sur le stand France, notamment à travers le très beau film « Inspiration » réalisé par l'association marseillaise Septentrion environnement. Aussi à travers une vidéo sur les travaux d'imagerie



sous-marine en 3D valorisant la technologie de la COMEX au service des aires marines protégées et de la conservation des patrimoines sous-marins.

Le rayonnement de Marseille était donc bien présent à Sydney !

GREAT MED PROJECT

Le projet GREAT Med, financé par le programme multilatéral de coopération transfrontalière en Méditerranée de la nouvelle Politique Européenne de Voisinage, a commencé en décembre 2013 pour une durée de deux ans. Ce programme qui rassemble l'Italie, la France, la Tunisie et le Liban vise à générer un outil d'analyses des risques pour la conservation de la biodiversité méditerranéenne (flore littorale), la surveillance de l'environnement et l'atténuation des impacts liés aux activités anthropiques le long des zones côtières de la Méditerranée. Afin de garantir la mise en œuvre et d'évaluer l'application de cet outil dans différentes zones côtières méditerranéennes, le projet prévoit quatre zones d'investigation choisies selon leurs caractéristiques environnementales, économiques, historiques et paysagères : la zone littorale de Provence (France), le Golfe de Cagliari (Italie), la région de Byblos (Liban) et le Golfe de Gabès (Tunisie). Le Parc national des Calanques a participé à la réunion de lancement (10-12 mars 2014) en Italie et à une réunion intermédiaire de restitution pour échanger sur les questionnements (6 novembre).

<http://www.greatmed.eu/joomla/component/content/article/7-notizie/64-marseille>

SYNTERCALM

Le projet SynterCalM (Synergie sur le territoire des Calanques Marseillaises) coordonné par l'IMBE et soutenu par le Parc national a obtenu le financement AMIDEX, pour un budget global de 374 052 € pour 2 ans.

Ce programme interdisciplinaire a pour objectif de développer de nouveaux outils pour la gestion des habitats pollués en méditerranéen. Les sciences sociales, de la santé et de l'environnement, les approches historiques et juridiques permettront de fournir des solutions pour limiter les effets des pollutions sur la santé humaines et la restauration des habitats.

Projet PACOMM

Le projet PACOMM (Programme d'acquisition de Connaissance sur les oiseaux et les mammifères marins) a été lancé pour répondre à deux enjeux dans le cadre de la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en mer :

1. Identifier les zones d'importances pour les oiseaux marins et les mammifères marins d'intérêt communautaire au-delà des 12 miles nautiques, afin de combler nos lacunes de désignation et ainsi proposer de nouveaux sites Natura 2000 à la Commission européenne pour l'automne 2015
2. Elaborer un état initial biologique des sites Natura 2000 déjà désignés pour ces espèces, afin d'alimenter les documents d'objectifs des sites N2000 et proposer des actions de gestion en faveur de la conservation de ces espèces.

Le Parc national des Calanques a participé à l'atelier final de restitution du programme du 3 au 4 novembre à Paris.

Participation à différents colloques

- Séminaire Bagaud (16 février) organisé par le Parc national de Port Cros et l'IMBE sur la restitution du programme de restauration écologique de l'île de Bagaud lancé en 2010.

- Séminaire Observatoire Homme Milieu « Littoral Méditerranéen » (OHM LM) (24-25 mars), dispositif de recherche interdisciplinaire du CNRS (INEE et INSHS). Il portait sur la présentation des projets de recherche en cours ou finalisés.

13ème Rencontre annuelle du Forum des aires marines protégées (Oléron, du 15 au 17 octobre)

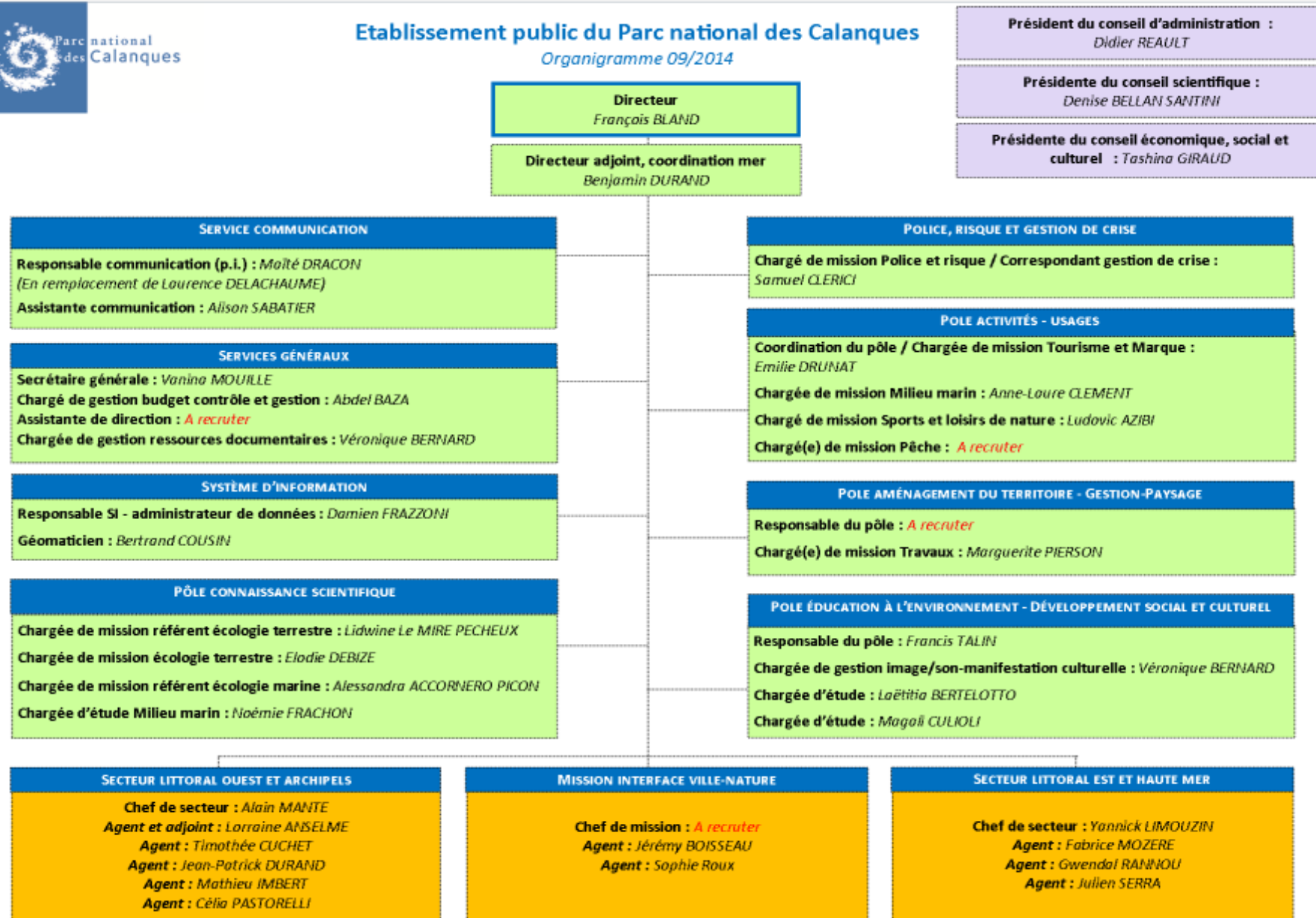
Organisée par le GIP Aten et l'Agence des aires marines protégées et accueillie cette année par la LPO et la Réserve naturelle de Moëze-Oléron sur l'île d'Oléron, cette rencontre annuelle a réuni les participants de 29 Aires marines protégées (AMP) françaises et programmes nationaux, dont le Parc national des Calanques. Ces journées sont l'occasion pour les gestionnaires et porteurs d'AMP de travailler et d'échanger autour de thématiques communes.

6 / La vie de l'établissement

6.1 L'organigramme

Etablissement public du Parc national des Calanques

Organigramme 09/2014



6.2 Le Conseil d'administration

Réuni trois fois en 2014, le Conseil d'administration (CA) a été accueilli chaque fois dans un lieu différent, répondant à l'invitation de l'un des partenaires du Parc. C'est ainsi qu'il s'est tenu en 2014 successivement à la CCI des Bouches du Rhône, à la Ville de Cassis puis au Conseil Général des Bouches du Rhône.

Les points marquants des séances de 2014 :

- L'adoption du budget pour 2014 (CA du 28/11/2013 à la station d'épuration Géolide),
- L'adoption de la liste des membres titulaires du CESC,
- L'adoption du Rapport d'activités 2013, du Compte financier 2013 et de la DBM n° 1 de 2014 (CA du 25/02/2014 à la CCI),
- L'avis conforme sur le rejet en mer des effluents de l'usine de traitement de Bauxite de Gardanne ALTEO et l'adoption de la DBM n° 2 DE 2014 (CA spécial du 08/09/2014, à Cassis),
- L'adoption de la liste des membres suppléants au CESC (CA du 25/11/2014 au Conseil Général des Bouches-du-Rhône).



CA du 25/02/2014 ©PNCal / AS

6.3 Le conseil scientifique

Institué en 2012, le Conseil scientifique (CS) a, en 2014, principalement **travaillé en commission** sur le dossier Altéo, et répondu aux consultations sur les dossiers d'autorisation.

Les avis

Le CS a une compétence consultative, déléguée au Bureau et à la présidente, sur les autorisations de travaux dans le cœur, de travaux et activités en cœur marin, sur les documents de planification et les projets touchant aux équilibres biologiques et humains, participant à la protection des richesses patrimoniales, naturelles et culturelles du Parc national dans le cadre de la procédure « principe de précaution ».

En 2014, le CS a été consulté 54 fois dans le cadre des autorisations délivrées par le directeur, ce qui représente une part de près de 19% de l'ensemble des autorisations et une augmentation de 74% par rapport à 2013.

Les recommandations du CS ont été toutes reprises dans les autorisations. Comme en 2013, plus de la moitié des avis concernent des travaux.

Il s'est réuni 2 fois en 2014 : le 2 janvier et le 7 juillet (spécial ALTEO)

Les autres contributions

En 2014, le CS a été régulièrement associé aux travaux en cours par l'équipe technique du Parc national.

Soit sous forme d'assistance dans les domaines suivants :

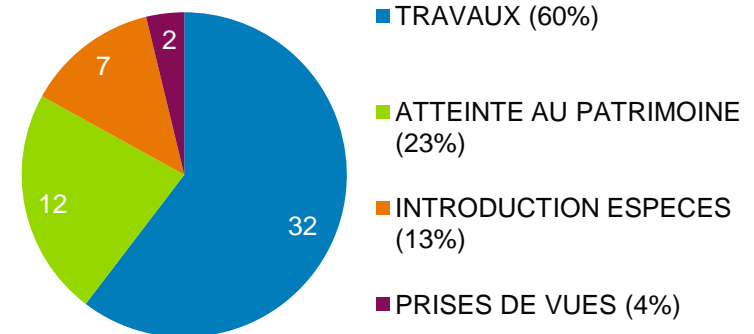
- **Connaissance scientifique :**

- Association de Mmes Ruitton et Bellan-Santini en vue de la mise en place de suivis écologiques des opérations de restauration concernant le projet « RexCor » avec la participation en plus de M. Rochette pour le projet « Recyst ».

- Contribution de Mmes Mellon et David pour la récupération des données et sources de données sur la pêche et les cétacés en vu du projet de l'extention en mer du site Natura 2000.

- Assistance de Mmes Ruitton et Bellan-Santini pour le projet « Grotte 3D Mexican 3D » dans sa démarche expérimentale : conforter les observations par ROV avec des prélèvements d'espèces dans le Canyon et l'état des lieu de grottes avec un travail préparatoire en vue de la mise en place de réserve intégrale.

Répartition des avis du CS par domaine d'activité soumise à autorisation du directeur du Parc national :



- Collaboration avec Me Ruitton à l'élaboration du protocole de suivi des mouillages fixes pour la plongée, installés par la Ville de Marseille. L'objectif de ce suivi est d'évaluer sur trois sites nouvellement équipés, l'influence à moyen terme de ces mouillages fixes sur les peuplements benthiques et notamment sur les organismes sessiles dressés tel que les gorgones, éponges et bryozoaires. Le protocole a été testé in-situ en 2014 et le suivi débutera en 2015.

- **Patrimoine culturel:**

Participation de Mme Bellan-Santini et de la chargée d'étude pour la connaissance et la mise en valeur du patrimoine culturel du Parc national, au Séminaire scientifique inter-parcs nationaux sur la culture (5 et 6 juin 2014) .

Soit sous forme de groupe de travail avec le groupe de projet d'étude de la fréquentation auquel a participé M. Samuel Robert (2 réunions), le GT « Rejet de Gardanne » auquel Mmes Ruitton , Bellan Santini, Ms. Monaco et Batteau ont participé pour préparer les éléments de l'avis du conseil scientifique, le GT « LIFE » auquel Ms. Robert, Thompson et Million ont participé pour orienter les objectifs du projet de gestion des habitats littoraux (1 réunion).

6.4 Le Conseil économique social et culturel

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) de l'établissement public du Parc national des Calanques fait partie du dispositif de l'établissement. La gouvernance s'articule en effet autour du conseil d'administration et de l'équipe du Parc, avec un conseil scientifique et le nouveau CESC, au service de la mise en œuvre de la Charte, de l'action du Parc et de la vie sur le territoire du Parc.

Le CESC est un outil important : il est né de la loi de 2006 réformant la politique des parcs nationaux. Il est force de proposition : il assiste le conseil d'administration et le directeur, notamment en matière de politiques contractuelles, de suivi de la mise en œuvre de la charte et d'animation de la vie locale.

Plus précisément, il est compétent pour émettre un avis sur les demandes d'autorisations adressées au directeur du Parc sur les sujets suivants :

- Nouvelles activités commerciales ou nouveaux établissements
- Nouvelles activités agricoles, changement de lieux ou extension des surfaces
- Constitution d'agrifaunes pour la chasse
- Ouverture de nouvelles voies d'escalade

L'activité du CESC en 2014 :

Instauré par une séance inaugurale le 5 mai, le CESC s'est réuni quatre fois en 2014 : 5 mai 2014, 17 juillet 2014, 15 septembre 2014, 3 décembre 2014



Première séance du CESC ©PNCa/ AS

La présidence est composée de :

Présidente : **Tashina GIRAUD**,

-> Chef de projet RSE à Kedge Business School, école de commerce d'Euromed Management à Luminy

Vice président : **Thierry GELLY**,

-> Pêcheurs professionnel Marseille

Vice présidente : **Valérie PENCIOLELLI**

-> Professeur de Lettres modernes en lycée et université à Marseille

Et le Bureau est complété par :

- Mélanie FOUBERT

- Un membre de l'équipe du Parc national

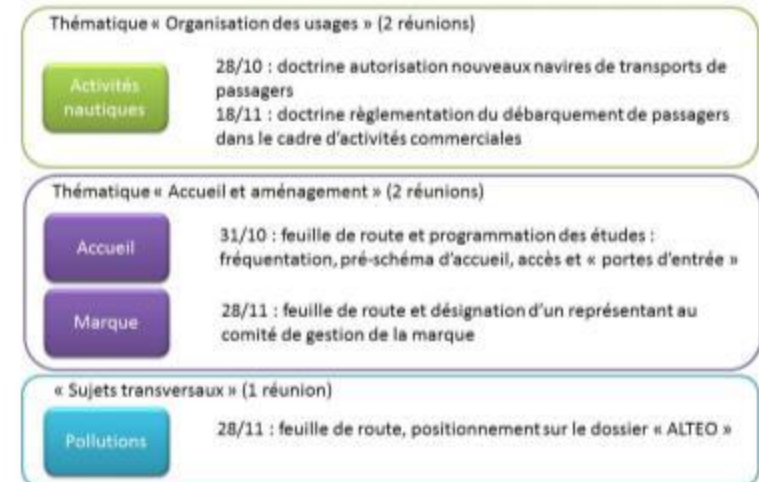


©PNCa/ AS

Avis du 17/07/2014

Le CESC a formulé un avis défavorable pour la création d'une activité commerciale en cœur de parc (bar à ambiance musicale).

En septembre, le CESC s'est organisé en groupes de travail thématiques pour préparer avec l'équipe technique du parc certains dossiers :



Détail des réunions des GT du CESC en 2014

6.5 Les grandes lignes du budget 2014

Les moyens initialement notifiés au Parc national des Calanques par le ministère de l'Ecologie - Direction de l'eau et de la biodiversité - pour son **premier exercice plein** ont été de **3 136 366 €**, destinés à couvrir à la fois les charges de personnel, les frais de fonctionnement, les dépenses d'intervention et celles d'investissement.

La tutelle a révisé cette somme en fin d'année, à hauteur de **2 752 162 €**, considérant les réserves dont disposait le Parc, pourtant utiles pour engager les investissements nécessaires en phase de construction du Parc.

L'effort consenti par la tutelle technique et financière de l'établissement a permis de poursuivre un certain nombre d'actions et de chantiers, comme évoqué plus haut au point 1.2.

Le **résultat net comptable 2014** est à nouveau cette année un résultat excédentaire de **+ 79 596 €** :

- les charges de fonctionnement ont atteint **2 928 087 €** (dont 2 107 269 € de frais de personnels, comprenant les impôts et taxes, soit un peu plus de 70 % des dépenses de fonctionnement, et 820 818 € de dépenses de fonctionnement courant, soit environ 30 % des dépenses globales de fonctionnement);

A noter que ce sont **plus de 95 %** des dépenses de fonctionnement inscrites au budget qui ont été réalisées en 2014 (bon taux d'exécution).

- les produits de fonctionnement ont eux représenté **3 007 683 €** (dont environ 92 % ont concerné la seule subvention pour charges de service public du MEDDE et 4 % la participation de la Ville de Marseille liée à la gestion terrestre du Frioul).

Un peu moins de **90 %** des recettes inscrites au budget 2014 ont finalement été réalisées.

La **capacité d'autofinancement** (résultat corrigé des opérations d'ordre d'amortissements) se chiffre à **+ 126 040 €**.

Côté investissement, ce sont **419 047 €** qui ont pu être consacrés à des acquisitions d'équipements divers, soit + de 12 % des dépenses totales 2014 réalisées (balisage en mer des ZNP notamment, poursuite de la signalétique terrestre, travaux d'aménagement dans les locaux, acquisition de véhicules de service...).

Le taux de réalisation en investissement est de **66 %** : l'acquisition d'un moyen d'intervention nautique « grand format » a finalement été reportée sur l'exercice 2015, compte tenu de la procédure formalisée plus longue à suivre.

Le **fonds de roulement** (= la masse des ressources stables de l'établissement) constaté à l'issue de l'exercice 2014 s'établit ainsi à **571 820 €** ; ce fonds de roulement a été **diminué de 293 880 €** par rapport à son niveau de fin 2013 (cf. : prélèvement lié aux reports de crédits de 2013 sur 2014, aux investissements 2014 et aux écritures d'amortissements de fin d'année).

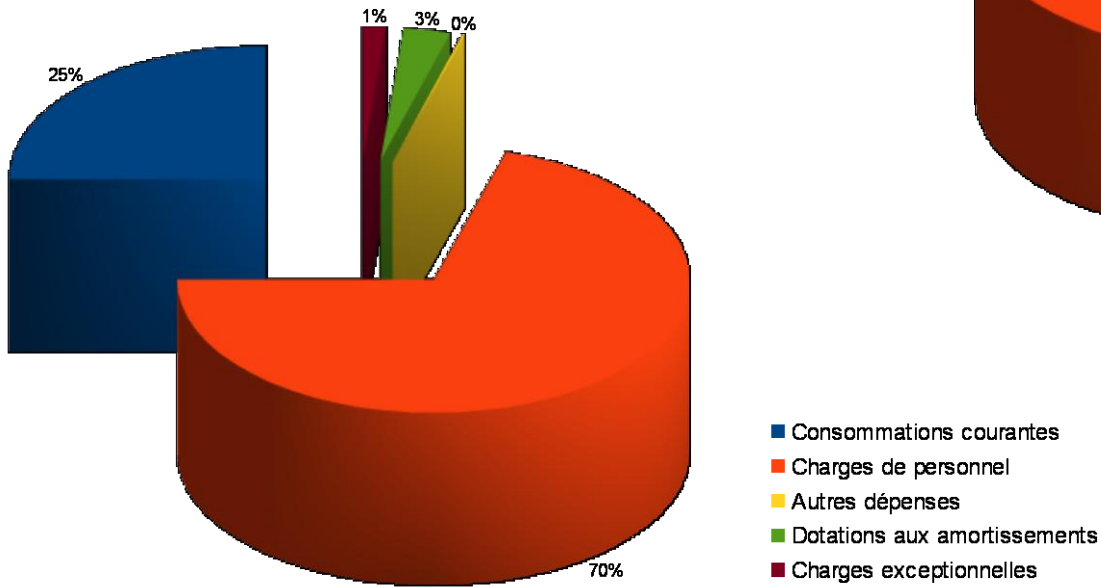
Si l'on considère le coût d'une journée de fonctionnement 2014 (2 928 087 € / 365 jours = 8 022 €), et le nouveau niveau du fonds de roulement (571 820 €), on parvient à **environ 71 jours de réserve ou un peu moins de 2 mois et demi**.

La **trésorerie de l'établissement** au 31/12/2014 s'établit à **695 135 €** (rappelons que le MEDDE n'a pas versé cette année au Parc l'intégralité de la subvention initialement notifiée, et que le Parc a bénéficié du transfert du solde bancaire du GIP à sa clôture).

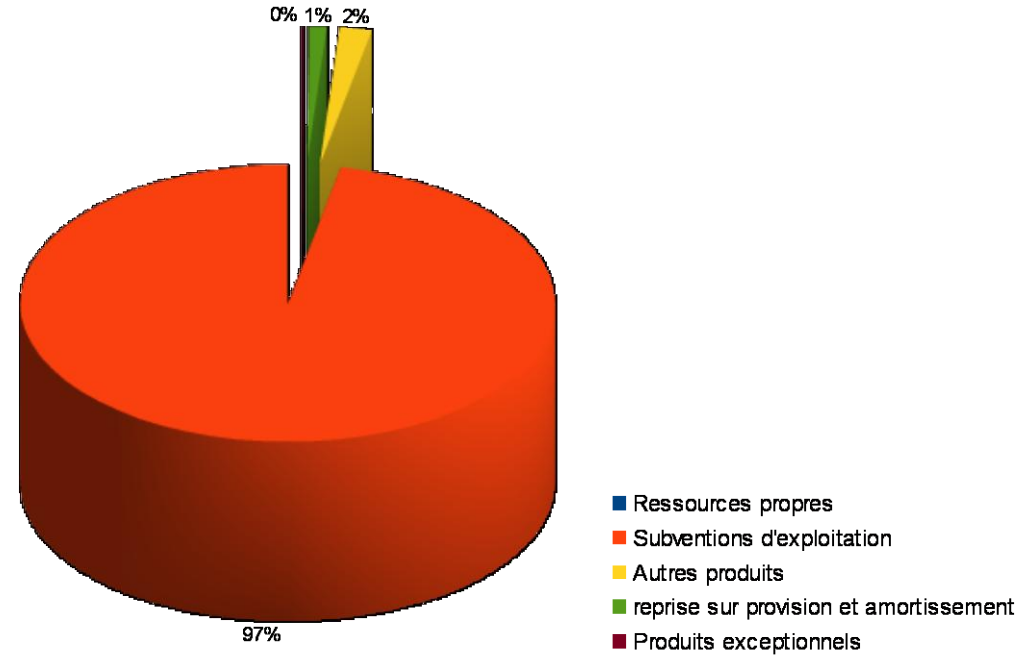


Analyse de l'activité

Structure des dépenses de fonctionnement en 2014



Structure des produits de fonctionnement en 2014





7 / Annexes

7.1 Composition des instances de gouvernance

Le Conseil d'administration (CA)

Représentant de l'Etat (9 membres)	Collectivités territoriales (12 membres)	Personnalités à compétence nationale (9 membres)
Le Secrétaire général de la Préfecture des Bouches du Rhône M. Louis LAUGIER	M. Jean Claude GAUDIN Maire de la commune de Marseille	M. Pierre APLINCOURT Conseil national de protection de la Nature (URVN)
Délégué militaire départemental adjoint des Bouches du Rhône Lieutenant-colonel Denis COCHET	Mme Danielle MILON Maire de la commune de Cassis	M. Benjamin KABOUCHE Conseil national de protection de la Nature (LPO)
Le Préfet Maritime de la Méditerranée M. Yves JOLY	M. Patrick BORE Maire de la commune de La Ciotat	M. Christophe LEFEBVRE Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN)
Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région PACA Mme Anne-France DIDIER	M. Pierre MINGAUD Maire de la commune de La Penne-sur-Huveaune	M. Eric SCOTTO Adjoint au maire des 1 ^{er} et 7 ^{ème} arrondissements de Marseille Délégué au Frioul
Le Directeur interrégional de la mer Méditerranée M. Pierre-Yves ANDRIEU	Mme Laure-Agnès CARADEC Adjointe au Maire de Marseille	M. Nardo VICENTE Institut océanographique Paul Ricard
Le Directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches du Rhône M. Gilles SERVANTON	M. Didier REAULT Président du CA du Parc national Adjoint au Maire de Marseille	M. Hervé LLAMAS Directeur de l'agence interdépartementale ONF des BDR/Vaucluse
Le Directeur régional des affaires culturelles de la région PACA M. Denis LOUCHE (François GONDRAN)	M. Guy TEISSIER Président de la communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	Mme Odile GAUTHIER Directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région PACA M. Jacques CARTIAUX	Mme Isabelle SAVON Représentante désignée	Mme Gaëlle BERTAUD Directrice de la délégation PACA et Corse (Agence de l'eau RMC)
Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région PACA M. Patrice RUSSAC (Philippe DUMEZ)	Mme Isabelle SAVON Conseillère Communautaire Marseille Provence Métropole	M. Céline MAURER Responsable de l'antenne méditerranée (Agence des Aires Marines Protégées)
	M. Michel VAUZELLE Président du Conseil Régional de la région PACA Mme Marie BOUCHEZ Représentante désignée	
	M. Jean Noël GUERINI Président Conseil Général des BDR M. Jacky Gérard Représentant désigné	
	M. René OLMETA Conseiller Général des BDR	
	M. Denis BARTHELEMY Conseiller Général des BDR	

Le Conseil d'administration (CA) (suite)

Personnalités à compétence locale (19 membres)
<p>Bruno MARQUES Armateur /Président du GIE des armateurs de Cassis</p>
<p>Bernard PRIVAT Activités commerciales ou artisanales</p>
<p>Marc GASTAUD 1^{er} prud'homme de la Ciotat</p>
<p>Jean-Claude IZZO Pêcheurs professionnels</p>
<p>Jean-François BRANDO Chambre de commerce et d'industrie de Marseille Provence</p>
<p>Olivier SANTINI Chambre agriculture des Bouches du Rhône Viticulteur représentant du syndicat AOC Cassis</p>
<p>Jean BOUTIN Associations de protection de l'environnement</p>
<p>Cyril GOMBERT 2^{ème} Vice-président du Conseil d'Administration du Parc national des Calanques</p>

<p>Yves LANCELOT Fédération Française des pêcheurs en mer (loisirs)</p>
<p>Bernard AMIEL Sports de nature</p>
<p>Jean CABARET Sports de nature</p>
<p>Claude FULCONIS Sports de nature</p>
<p>Bernard HAMEL Sports de nature</p>
<p>Jacques CHAMPOLEON Pêcheurs amateurs</p>
<p>André BONNET Sociétés de chasse des communes du cœur de Parc</p>
<p>Laurent de BUZONNIERE Propriétaires fonciers du cœur de Parc</p>
<p>Pierre YZOMBARD Habitants</p>
<p>Monique CORDIER Associations de quartiers</p>
<p>Victor FARINA Associations de quartiers</p>

Autres membres
<p>Denise BELLAN-SANTINI Présidente du conseil scientifique de l'établissement public du Parc national des Calanques</p>
<p>Tashina GIRAUD Présidente du CESC du Parc national des Calanques</p>
<p>Jean-Patrick DURAND Représentant le personnel de l'établissement public Parc national des Calanques</p>

Le Conseil scientifique (CS)

(Arrêté préfectoral n°2012179-0001 du 27 juin 2012)

Sciences de la vie et de la terre	Membre	Spécialité
	Patrick BAYLE	vertébrés terrestres
	Denise BELLAN-SANTIN *** Présidente du conseil scientifique	océanologie
	Joachim CLAUDET	aires marines protégées
	Léa DAVID	cétologie
	Jean-Charles GAUDIN	cynégétique
	Capucine MELLON	pêche maritime
	Alexandre MILLON	ornithologie
	André MONACO	biogéochimie marine
	David NERINI	biostatistique
	Philippe PONEL	entomologie
	Nicolas ROCHE	traitement des eaux et pollutions marines
	Pierre ROCHETTE	géophysique
	Sandrine RUITTON *** vice-présidente « sciences de la vie et de la terre du milieu marin »	écosystèmes marins côtiers
Thierry TATONI *** vice-président « sciences de la vie et de la terre du milieu terrestre »	écologie générale et du paysage	
John THOMPSON	écologie terrestre méditerranéenne	

Sciences humaines et sociales	Membre	Spécialité
	Pierre BATTEAU	économie des milieux naturels
	Carole BARTHELEMY	sociologie
	Louis BRIGAND	littoral et milieux insulaires
	Jacques COLLINA-GIRARD	préhistoire et géologie
	Daniel FAGET	histoire moderne et contemporaine
	Alain LEGARDEZ	pédagogie de l'environnement
	Luc LONG	archéologie
	Sandrine MALJEAN DUBOIS	droit de l'environnement
	Raphaël MATHEVET	systèmes socio-écologiques
	Samuel ROBERT	géographie du paysage
	Katherine WALERY *** vice-présidente « sciences humaines et sociales »	urbanisme
	***	*** En gras les membres du bureau

Le Conseil économique social et culturel (CESC)

	<i>Nom du titulaire</i>	<i>Nom du suppléant</i>
Acteurs économiques (9 titulaires)	André BERNARD	Fernando FERREIRA
	Thierry GELLI	Guillaume LETESTU
	Isabelle BREMOND	Valérie CARBONNE
	Tashina GIRAUD	Emilie GUERET
	Jean-Michel ICARD	Renaud DE BERNARD
	Philippe PEYRUSSE	Eric VADON
	Daniel QUILICI	Bernard PINATEL
	Fanny STABHOLZ	Christian MOLINERO
	Jean TRAPANI	Joseph RUSSO
Acteurs culturels (9 titulaires)	Marie-Armelle BADUEL	Sylvie NORTIER
	Martial CASPAR	Luc VANRELL
	Jean-Claude CAYOL	Gérard AQUAVIVA
	William GUIDARINI	Céline DOMAS
	Emmanuelle ISCAIN	Marcel BONFILS
	Florian LAUNETTE	Mégane CHENE
	Christelle MASCLEF	Marion PEGUIN
	Manolo	Rozenn COLLET
	Valérie PENCIOLELLI	Julie THOMAS

	<i>Nom du titulaire</i>	<i>Nom du suppléant</i>
Acteurs sociaux (12 titulaires)	Hervé AMBROSETTI	Bernard LEBRUN
	Guy BAROTTO	Anne BUONOMO
	Alain BATISTONI	Catherine VILLA
	Michel CUCHET	Hélène MOLINATTI
	Mélanie FOUBERT	Thomas KREISER
	Daniel FRANCHI	Gérald CREMONA
	Michel LAMBERTI	Christian RAFFY
	Olivier MARCHETTI	André PACITTO
	Catherine PIANTE	Denis ODY
	Gérard PLAISANT	Yves ATTALI
	Alexandre SASSATELLI	Gérard GIORDANO

7.2 Recueil des actes administratifs

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2014-001	15/01/2014	AUTORISATION	AMIEL CLEMENTINE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-002	15/01/2014	AUTORISATION	TRONC FREDERIC	EASY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2014-003	15/01/2014	FAVORABLE	MARCHE FRANCOISE	METEO France	TRAVAUX
2014-004	15/01/2014	AUTORISATION	WILLART DIDIER	CG 13	TRAVAUX
2014-005	15/01/2014	FAVORABLE	BERENGUIER CHRISTOPHE		TRAVAUX
2014-006	22/01/2014	FAVORABLE	LEFEVRE CHRISTOPHE	SCI VILLAGES	TRAVAUX
2014-007	22/01/2014	FAVORABLE	LEFEVRE CHRISTOPHE	SCI VILLAGES	TRAVAUX
2014-008	23/01/2014	AUTORISATION	DEHORTER ERIC	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-009	07/03/2014	AUTORISATION	ATTALI Yves	CLUB NAUTIQUE DE PORT MIOU	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-010	28/01/2014	AUTORISATION	VINCENT VALERIE	IMAGES ET CARACTERES	PRISES DE VUES
2014-011	28/01/2014	AUTORISATION	GUIDI BENOIT	BOITE A FILMS	PRISES DE VUES
2014-012	07/03/2014	AUTORISATION	DUPRAT FRANCOISE	CAF MARSEILLE PROVENCE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-013	04/02/2014	AUTORISATION	DESHORS LIONEL	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-014	04/02/2014	AUTORISATION	CAMINCHER ROLAND	RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE	TRAVAUX
2014-015	10/02/2014	AUTORISATION	FULIYAMA KAZUMA	EURO MIRAI	PRISES DE VUES
2014-016	07/03/2014	AUTORISATION	FONTY pierre	SOCIETE DES EXCURSIONNISTES MARSEILLAIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-017	13/02/2014	AUTORISATION	HERVOCHE BEATRICE	GAZELLE ET CIE	PRISES DE VUES
2014-018	21/02/2014	AUTORISATION	LAFFONT-SCWOB ISABEL	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2014-019	17/02/2014	AUTORISATION	MAUDUY JEREMY	TF1 PRODUCTION	PRISES DE VUES
2014-020	27/02/2014	AUTORISATION	FERAL JEAN-PIERRE	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2014-021	28/02/2014	AUTORISATION	LEVEQUE MALOU	LEVEQUE MALOU	PRISES DE VUES
2014-022	03/03/2014	AUTORISATION	BONNET ANDRE	ASSOCIATION DES CHASSEURS DE CASSIS	INTRODUCTION ESPECES
2014-023	03/03/2014	AUTORISATION	SOTTY JEAN-MARC	VILLE DE MARSEILLE-DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2014-024	05/03/2014	FAVORABLE	SERVANTON GILLES	DDTM 13	TRAVAUX

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2014-025	05/03/2014	AUTORISATION	BERNARD LOUP	CAMILLE JULLIAN-CNRS-AMU	TRAVAUX
2014-026	05/03/2014	FAVORABLE	GUERINI JEAN NOEL	CG 13	TRAVAUX
2014-027	25/04/2014	AUTORISATION	GANTEAUME JEAN-PAUL	ASSOCIATION VELO SPORT CIOTADEN	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-028	03/03/2014	AUTORISATION	BOULINIER THIERRY	CEFE-CNRS	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2014-029	07/03/2014	AUTORISATION	LAMBERTI RAYMOND	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-030	03/03/2014	AUTORISATION	BONNET ANDRE	ASSOCIATION DES CHASSEURS DE CASSIS	INTRODUCTION ESPECES
2014-031	10/03/2014	AUTORISATION	LOCHON MENSEAU Sylvie	CBNM	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2014-032	10/03/2014	AUTORISATION	FRANCHI DANIEL	SPCR	INTRODUCTION ESPECES
2014-033	25/04/2014	AUTORISATION	CLANET PIERRE ANTOINE	ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PECOUT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-034	17/03/2014	AUTORISATION	BAUMEL ALEX	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2014-035	17/03/2014	AUTORISATION	HERVOCHE BEATRICE	GAZELLE ET CIE	PRISES DE VUES
2014-036	18/03/2014	AUTORISATION	PROLHAC GERARD	ASSOCIATION FRIOUL UN NOUVEAU REGARD	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-037	18/03/2014	AUTORISATION	LE MIRE PECHEUX	PARC NATIONAL DES CALANQUES	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2014-038	19/03/2014	AUTORISATION	TROESTLER PAUL HENRI	KEDGE BUSINESS SCHOOL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-039	18/03/2014	REFUS	PARRINET PIERRE-YVES	IFILM FR	PRISES DE VUES
2014-040	25/04/2014	AUTORISATION	LE GOFF VINCENT	KEDGE BUREAU DES SPORTS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-041	28/03/2014	AUTORISATION	THIBAUT DELPHINE	M I O	PRELEVEMENT
2014-042	25/04/2014	AUTORISATION	PETER PATRICK	ASA TOUR AUTO	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-043	27/03/2014	AUTORISATION	PIECHACZEK DAVID	ORANGE FILM	PRISES DE VUES
2014-044	27/03/2014	AUTORISATION	BENZLER MARLENE	PISTES-SOLIDAIRES MÉDITERRANÉE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-045	25/04/2014	AUTORISATION	ALLARD MICHEL	CD FSGT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-046	25/04/2014	AUTORISATION	EYCHENNE JEAN MICHEL	CAF CALANQUES MARSEILLE CASSIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-047	01/04/2014	REFUS	MASEALIA	MASEALIA	EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORTS DE PASSAGERS
2014-048	02/04/2014	AUTORISATION	PASCAL DESHON	MPM EAU ET ASSAINISSEMENT	INTRODUCTION ESPECES
2014-049	02/04/2014	AUTORISATION	WILLART DIDIER	CG 13	TRAVAUX
2014-050	02/04/2014	AUTORISATION	BLAND FRANCOIS	PNCAL	TRAVAUX
2014-051	02/04/2014	AUTORISATION	BLAND FRANCOIS	PNCAL	TRAVAUX
2014-052	02/04/2014	AUTORISATION	BLAND FRANCOIS	PNCAL	TRAVAUX
2014-053	02/04/2014	AUTORISATION	BLAND FRANCOIS	PNCAL	TRAVAUX
2014-054	04/04/2014	AUTORISATION	PASCAL DESHON	MPM EAU ET ASSAINISSEMENT	INTRODUCTION ESPECES

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2014-054	04/04/2014	AUTORISATION	PASCAL DESHON	MPM EAU ET ASSAINISSEMENT	INTRODUCTION ESPECES
2014-055	14/04/2014	AUTORISATION	DARLEY EMMANUEL	ETBM	SURVOL
2014-055 bis	14/04/2014	AUTORISATION	DARLEY EMMANUEL	ETBM	PRISES DE VUES
2014-056	11/04/2014	AUTORISATION	LE TONQUER LIZA	TITA PRODUCTION	PRISES DE VUES
2014-057	14/04/2014	AUTORISATION	HURE LINDA	FANNY PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2014-058	25/04/2014	AUTORISATION	SER PHILIPPINE	FRIOUL IF EXPRESS	PRISES DE VUES
2014-059	17/04/2014	AUTORISATION	GERARD SOLARI	S'AGAN	EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORTS DE PASSAGERS
2014-060	25/04/2014	AUTORISATION	LAMBERTI RAYMOND	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-061	25/04/2014	AUTORISATION	FLORY BERNARD	CERCLE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE DU LACCYDO	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-062	25/04/2014	AUTORISATION	ATTALI YVES	CLUB NAUTIQUE DE PORT MIOU	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-063	25/04/2014	AUTORISATION	JONAC Jean-claude	FFESSM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-064	25/04/2014	AUTORISATION	TRAPANI JEAN /CARRASCO MICHEL	GTC CASSIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-065	24/04/2014		MICHEL DAVID	MICHEL DAVID	TIRS D'ELIMINATION
2014-066	25/04/2014	AUTORISATION	GUEYRAUD CHRISTIAN	KM 42.195 MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-067	25/04/2014	AUTORISATION	RABER MICHEL	AVENIR CYCLISTE BEDOULEN	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-068	25/04/2014	AUTORISATION	GREMILLET DAVID	CEFE-CNRS	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2014-069	25/04/2014	AUTORISATION	POUQUET SEBASTIEN	FANNY PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2014-070	25/04/2014	AUTORISATION	TASSIER LYDIA	OWENDO PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2014-071	25/04/2014	AUTORISATION	BOISSEAU MATTHIEU	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-072	12/05/2014	AUTORISATION	RODDIER QUENTIER	RODDIER QUENTIN	PRISES DE VUES
2014-073	12/05/2014	AUTORISATION	BOISSEAU MATTHIEU	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-074	12/05/2014	AUTORISATION	PAUL HENRI	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-075	12/05/2014	AUTORISATION	THOME YVES	BOUDMER	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-076	12/05/2014	AUTORISATION	QUEREL YVES	QUEREL YVES	PRISES DE VUES
2014-077	15/05/2014	AUTORISATION	REFAIT EMILIE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-078	14/05/2014	FAVORABLE	ANTONIOLI JOSE	VILLE DE MARSEILLE-DIRCA	TRAVAUX
2014-079	14/05/2014	AUTORISATION	NOUGUIER JEAN MARC		TRAVAUX
2014-080	14/05/2014	FAVORABLE	REVERCHON GREGORI	SARL RIF CHEZ TANIA	TRAVAUX
2014-081	15/05/2014	AUTORISATION	MONTES VALERIE	LPED	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-082	15/05/2014	REFUS		GTC CASSIS	SURVOL
2014-082 bis	15/05/2014	REFUS		GTC CASSIS	PRISES DE VUES

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2014-083	14/05/2014	AUTORISATION	LAMBERTI RAYMOND	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-084	14/05/2014	AUTORISATION	MIKOFF SERGE	SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI PORT CAMARGU	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-085	15/05/2014	AUTORISATION	GREMILLET DAVID	CEFE-CNRS	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2014-086	15/05/2014	AUTORISATION	DUNCAN CRAIG	LONELY PLANET TRAVELER	PRISES DE VUES
2014-087	15/05/2014	AUTORISATION	FRANCIS GAUTHE	SE2C	EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORTS DE PASSAGERS
2014-088	20/05/2014	AUTORISATION	PRIOL RICHARD	BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE	SURVOL
2014-089	22/05/2014	AUTORISATION	GAREL MARC	ASSOCIATION SEPTENTRION ENVIRONNEMENT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-090	22/05/2014	AUTORISATION	LAMBERTI RAYMOND	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-091	22/05/2014	AUTORISATION	LAMBERTI MICHEL	UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-092	21/05/2014	AUTORISATION	COUETTE STEPHANE	EVANA	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-093	22/05/2014	REFUS		VERONIQUE PAUL IMAGES	SURVOL
2014-093 bis	23/05/2014	REFUS		VERONIQUE PAUL IMAGES	PRISES DE VUES
2014-094	27/05/2014	AUTORISATION		BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE	SURVOL
2014-095	28/05/2014	AUTORISATION	HENRY FABIENNE	SARL NARVAL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-095 bis	28/05/2014	AUTORISATION	HENRY FABIENNE	SARL NARVAL	PRISES DE VUES
2014-096	27/05/2014	AUTORISATION	PAUL HENRI	KAYENTA PRODUCTION	PRISES DE VUES
2014-097	27/05/2014	AUTORISATION	NATIVO FRANCK	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-098	28/05/2014	AUTORISATION	FANNY STHABOLZ	PROVENCE AQUACULTURE	AGRICULTURE PASTORALISME
2014-099	28/05/2014	AUTORISATION	D'ALLARD THIERRY	ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'OPEN 500	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-100	28/05/2014	AUTORISATION	PHILIPPE LOUIS	SOCIETE NAUTIQUE DE PORT DE BOUC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-101	28/05/2014	AUTORISATION	DREHER DOMINIQUE	ASSOCIATION MER ET VENT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-102	28/05/2014	AUTORISATION	SERRA XAVIER	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-103	28/05/2014	AUTORISATION	VASSALO BORIS	HVH FILMS	PRISES DE VUES
2014-104	22/12/2014	AUTORISATION	LE MIRE PECHEUX	PARC NATIONAL DES CALANQUES	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2014-105	11/06/2014	AUTORISATION	L'HENAFF JEAN-MICHEL	BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE	SURVOL
2014-106	06/06/2014	AUTORISATION	RUAS JULIEN	LA CROIX ROUGE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-107	05/06/2014	FAVORABLE	CORDIER MONIQUE	VILLE DE MARSEILLE-SEVN	TRAVAUX
2014-108	05/06/2014	FAVORABLE	CORDIER MONIQUE	VILLE DE MARSEILLE-SEVN	TRAVAUX
2014-109	06/06/2014	AUTORISATION	MYCAT NADINE	CERCLE ACTIVITES AQUATIQUES PROVENCE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-110	06/06/2014	AUTORISATION	MULLER BRUNO	IT SAIL CUP	MANIFESTATION PUBLIQUE

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2014-111	06/06/2014	AUTORISATION	DELAHAYE AUDE	RIO TINTO-ENVIROCORP	TRAVAUX
2014-112	06/06/2014	AUTORISATION	LALANNE PIERRE	BELLEVILLE PRODUCTION	PRISES DE VUES
2014-113	06/06/2014	FAVORABLE	SABATIER LILIAN	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2014-114	06/06/2014	FAVORABLE	SABATIER LILIAN	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2014-115	13/06/2014	AUTORISATION	BLAND FRANCOIS	PARC NATIONAL DES CALANQUES	TRAVAUX
2014-115	13/06/2014	AUTORISATION	FIORI JEAN LOUIS	SOCIETE NAUTIQUE ESTAQUE MOUREPIANE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-116	13/06/2014	FAVORABLE	TOUCHALEAUME LILIAN	SARL GALERIE 54	TRAVAUX
2014-116	13/06/2014	AUTORISATION	VELU GUY	BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE	SURVOL
2014-117	16/06/2014	AUTORISATION	DOTTORI JOEL	VILLE DE MARSEILLE-SML	TRAVAUX
2014-117A	05/01/2015	AUTORISATION	HAGUENAUER ANNE	IMBE	PRELEVEMENT
2014-118	13/06/2014	AUTORISATION	TOMMASINI CHRISTIAN	YACHTING CLUB POINTE ROUGE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-119	13/06/2014	AUTORISATION	MADDALONI PIERRE	COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON 13	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-120	12/06/2014	AUTORISATION	TOMASINI NATHALIE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-121	12/06/2014	AUTORISATION	GALLARD MELANIE	146 PRODUCTION	PRISES DE VUES
2014-124	20/06/2014	AUTORISATION	DELHOMELLE RODOLPHE		MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-125	20/06/2014	AUTORISATION	MORICELLY JEAN	ASPTT MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-126 mod	08/07/2014	AUTORISATION	TOMASINI NATHALIE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-127	08/07/2014	AUTORISATION	DUPOUY	CBTV	PRISES DE VUES
2014-128	20/06/2014	AUTORISATION	CASTE PIERRE	COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE 13	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-129	23/06/2014	FAVORABLE	DUCOULOMBIER Maxime		TRAVAUX
2014-130	23/06/2014	AUTORISATION	BAILLY Bruno	CG13	TRAVAUX
2014-131	23/06/2014	AUTORISATION	MEZMORIAN ASTRID	FANNY PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2014-132 mod	08/07/2014	AUTORISATION	TOMASINI NATHALIE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-133	08/07/2014	AUTORISATION	SOLINAS CYRIL	ESKWAD	PRISES DE VUES
2014-134	27/06/2014	AUTORISATION	LAMBERTI RAYMOND	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-135	27/06/2014	AUTORISATION	TOMMASINI CHRISTIAN	YACHTING CLUB POINTE ROUGE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-136	27/06/2014	AUTORISATION	MIKOFF SERGE	SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI PORT CAMARGU	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-137	27/06/2014	AUTORISATION	FLORY BERNARD	CERCLE NAUTIQUE ET TOURSITIQUE DU LACYDON	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-138	27/06/2014	AUTORISATION	RICHERME MARIBETH	ASSOCIATIN VOILE DE CARRY LE ROUET	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-139	26/06/2014	REFUS	LECAILLON Gilles	ECOCEAN	PRELEVEMENT
2014-140	27/06/2014	AUTORISATION	DEHORTER ERIC	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2014-140	27/06/2014	AUTORISATION	DEHORTER ERIC	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-141	27/06/2014	AUTORISATION	JUMEZ CECILIA	ASSOCIATION AMI	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-142	30/06/2014	AUTORISATION	LARREY FREDERIC	ASSOCIATION REGARD DU VIVANT	PRISES DE VUES
2014-143	01/07/2014	AUTORISATION	BUONOMO ANNE	CIQ CALLELONGUE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-144	09/07/2014	AUTORISATION	VANECHOP ERIC	MANU URA 13	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-145	08/07/2014	AUTORISATION	NATIVO FABRICE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-146	09/07/2014	AUTORISATION	CORDIER YVES	TRIANGLE France SARL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-147	09/07/2014	AUTORISATION	HANNING IAN	AGENCE REA	PRISES DE VUES
2014-148 mod	22/10/2014	AUTORISATION	SOLINAS CYRIL	ESKWAD	PRISES DE VUES
2014-149	22/10/2014	AUTORISATION	HERVOCHE BEATRICE	DEMD PRODUCTION	PRISES DE VUES
2014-150	17/07/2014	AUTORISATION	DAVID MICHEL	LIEUTENANT DE LOUVETERIE	TIRS D'ELIMINATION
2014-151	25/07/2017	REFUS	EL MALEAH JEAN-CLAUDE	SOCIETE LA MARINA	ACTIVITES NOUVELLES
2014-152	28/07/2014	AUTORISATION	DEBY VINCENT	BFMTV	PRISES DE VUES
2014-153 mod	28/07/2014	AUTORISATION	LARREY FREDERIC	ASSOCIATION REGARD DU VIVANT	PRISES DE VUES
2014-153 mod	28/07/2014	AUTORISATION	LARREY FREDERIC	ASSOCIATION REGARD DU VIVANT	SURVOL
2014-154	28/07/2014	AUTORISATION	DELAHAYE AUDE	RIO TINTO-ENVIROCORP	TRAVAUX
2014-155	28/07/2014	AUTORISATION	CAYOL JEAN-CLAUDE	ASSOC LES RIVIERES MYSTERIEUSES	TRAVAUX
2014-156	04/08/2014	AUTORISATION	TOBELEM ALBERT	COMITE DEPARTEMENTAL CANOE KAYAK DES BOU	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-157	04/08/2014	AUTORISATION	LAMBERTI RAYMOND	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-158	30/07/2014	AUTORISATION	MICHEL DAVID	LIEUTENANT DE LOUVETERIE	TIRS D'ELIMINATION
2014-159	31/07/2014	AUTORISATION	ILLIEN CAROLINE	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	TRAVAUX
2014-160	31/07/2014	AUTORISATION	MICHEL DAVID	LIEUTENANT DE LOUVETERIE	TIRS D'ELIMINATION
2014-161	01/08/2014	AUTORISATION	MICHEL DAVID	LIEUTENANT DE LOUVETERIE	TIRS D'ELIMINATION
2014-162	05/08/2014	AUTORISATION	AKPOVI MAYEUL	AKPOVI MAYEUL	PRISES DE VUES
2014-163	05/08/2014	AUTORISATION	DEUMIER NATHALIE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-164	05/08/2014	AUTORISATION	NATIVO FABRICE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-165	05/08/2014	AUTORISATION	GHARIANI BRUNO	AGAT FILM	PRISES DE VUES
2014-166	11/08/2014	AUTORISATION	NATIVO FABRICE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-167	12/08/2014	AUTORISATION	NOTIN ERIC	ROWING CLUB DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-168	12/08/2014	AUTORISATION	ATTALI YVES	CLUB NAUTIQUE DE PORT MIOU	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-169	12/08/2014	AUTORISATION	VIGIER LIONEL	AVIRON CLUB DE CASSIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-170	12/08/2014	AUTORISATION	RAMSPACHER MANFRED	SIRUS EVENEMENTS	MANIFESTATION PUBLIQUE

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2014-171	14/08/2014	AUTORISATION	MICHEL DAVID	LIEUTENANT DE LOUVETERIE	TIRS D'ELIMINATION
2014-172	14/08/2014	AUTORISATION	MICHEL DAVID	LIEUTENANT DE LOUVETERIE	TIRS D'ELIMINATION
2014-173	11/08/2014	AUTORISATION	HEUZEY RENE	LABEL BLEU PRODUCTION	PRISES DE VUES
2014-174	18/08/2014	AUTORISATION	GARIE CHARLES-HENRI (V	BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE	SURVOL
2014-175	18/08/2014	AUTORISATION	GIORDANINO YVES	SCTE DE CHASSE DE LA BARASSE	INTRODUCTION ESPECES
2014-176	18/08/2014	AUTORISATION	CREMONA GERALD	SCTE DE CHASSE DE LA CIOTAT	INTRODUCTION ESPECES
2014-177	18/08/2014	AUTORISATION	BONNET ANDRE	SCTE DE CHASSE DE CASSIS	INTRODUCTION ESPECES
2014-178	21/08/2014	AUTORISATION	DE MAISTRE GILLES	OUTSIDE FILM	PRISES DE VUES
2014-179	28/08/2014	AUTORISATION	YVES ROUSSEAU	VELO CLUB LA POMME	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-180	03/09/2014	AUTORISATION	AMIEL CLEMENTINE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-181	03/09/2014	REFUS	THOMA PETER	HELITEAM SÜD	PRISES DE VUES
2014-181 bis	03/09/2014	REFUS	THOMA PETER	HELITEAM SÜD	SURVOL
2014-182	26/09/2014	AUTORISATION	LOPEZ CLAUDE	LES YEUX OUVERTS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-183	26/09/2014	AUTORISATION	NUSSBAUM SANDRA	SURFRIDERS FOUNDATION	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-184	26/09/2014	AUTORISATION	MARCHESE LIONEL	HUMEUR VAGABONDE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-185	03/09/2014	AUTORISATION	JACQUES NEL		ATTEINTE AU PATRIMOINE
2014-186	09/09/2014	AUTORISATION	BRUYLANDT ETIENNE	VRT	PRISES DE VUES
2014-187	22/10/2014	AUTORISATION	GEORGE MARION	NATUROSCOPE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-188	09/09/2014	AUTORISATION	ROUSSET JEAN CLAUDE	BLUE FILMS PROD	PRISES DE VUES
2014-189	09/09/2014	AUTORISATION	FRANCHI DANIEL	SPCR	INTRODUCTION ESPECES
2014-190	16/09/2014	AUTORISATION	HERVOCHE BEATRICE	DEMD PRODUCTION	PRISES DE VUES
2014-191	16/09/2014	AUTORISATION	BERNARD ANNE-MARIE	CRT PACA	PRISES DE VUES
2014-191 BIS	16/09/2014	AUTORISATION	BERNARD ANNE-MARIE	CRT PACA	SURVOL
2014-192	08/09/2014	AUTORISATION	JACQUELINE GAMBINI	PASSEURS DE JARDIN	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-193	26/09/2014	AUTORISATION	REBUFAT DENIS	ASSOCIATON JURIS'CUP	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-194	23/09/2014	AUTORISATION	URFELS	URFELS	PRISES DE VUES
2014-195	23/09/2014	AUTORISATION	HEUZEY RENE	LABEL BLEU PRODUCTION	PRISES DE VUES
2014-196	22/09/2014	AUTORISATION	RICHAUD	RICHAUD	PRISES DE VUES
2014-197	22/09/2014	AUTORISATION	PIECHACZEK DAVID	MON VOISIN PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2014-198	22/09/2014	AUTORISATION	ROUOT JEAN CHRISTOPH	LOUKA FILMS	PRISES DE VUES
2014-199 mod	22/09/2014	AUTORISATION	BERNARD ANNE-MARIE	CRT PACA	SURVOL

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2014-200	22/09/2014	AUTORISATION	NOGUES JEAN PAUL	SHELLAC SUD	PRISES DE VUES
2014-201	26/09/2014	AUTORISATION	GAREL MARC	ASSOCIATION SEPTENTRION ENVIRONNEMENT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-202	22/09/2014	AUTORISATION	AFFRE LAURENCE	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2014-203	26/09/2014	AUTORISATION	PILLARD ROMAIN	YACHT CLUB DE LA TRINITE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-204	23/09/2014	AUTORISATION	ROSSI STEPHANE	OUTSIDE FILMS	PRISES DE VUES
2014-205	23/09/2014	AUTORISATION	LAURA ANTOINE	ANTIPODE	PRISES DE VUES
2014-206	26/09/2014	AUTORISATION	DUPRAT FRANCOISE	CAF MARSEILLE PROVENCE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-207	26/09/2014	AUTORISATION	FLORY BERNARD	CERCLE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE DU LACYDON	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-208	26/09/2014	AUTORISATION	HICHEM KHOURY	ROTARY PARADIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-209 mod	03/10/2014	AUTORISATION	NOGUES JEAN PAUL	SHELLAC SUD	PRISES DE VUES
2014-210	24/10/2014	AUTORISATION	PRIVAT BERNARD	BUREAU DES MONITEURS DES CALANQUES	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-211	06/10/2014	AUTORISATION	HERVOCHE BEATRICE	DEMD PRODUCTION	PRISES DE VUES
2014-212	24/10/2014	AUTORISATION	RAVEL CLAUDE	SCO SAINTE MARGUERITE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-213	24/10/2014	AUTORISATION	SAVIGNAC SYLVIE	FRANCE TELEVISIONS	SURVOL
2014-213 bis	24/10/2014	AUTORISATION	SAVIGNAC SYLVIE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-214	24/10/2014	AUTORISATION	FLORY BERNARD	CERCLE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE DU LACYDON	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-215	14/10/2014	AUTORISATION	DE MAISTRE GILLES	OUTSIDE FILMS	PRISES DE VUES
2014-216	20/10/2014	AUTORISATION	GARCIA LAURENT	ADAMIS PRODUCTION	PRISES DE VUES
2014-217	20/10/2014	AUTORISATION	ROSSI STEPHANE	OUTSIDE FILMS	PRISES DE VUES
2014-218 mod	20/10/2014	AUTORISATION	BERNARD ANNE-MARIE	CRT PACA	PRISES DE VUES
2014-218 mod	20/10/2014	AUTORISATION	BERNARD ANNE-MARIE	CRT PACA	SURVOL
2014-219	20/10/2014	AUTORISATION	FRUCTUS MICHELE	COMEX	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2014-219 bis	20/10/2014	AUTORISATION	FRUCTUS MICHELE	COMEX	PRISES DE VUES
2014-220	2011/2014	AUTORISATION	GARCIA JEAN MARC	SPELEO SECOURS FR 13	BIVOUC
2014-221	20/10/2014	AUTORISATION	MARTIN CHICO CATALINA	GEO MAGAZINE	PRISES DE VUES
2014-222	28/10/2014	DEFAVORABLE	MUNOZ MANUEL		TRAVAUX
2014-223	22/10/2014	AUTORISATION	BARBIER CLAUDIE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-224	24/10/2014	AUTORISATION	PROLHAC GERARD	ASSOCIATION FRIOUL UN NOUVEAU REGARD	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-225	24/10/2014	AUTORISATION	PAUGOIS YVES	ASSOCIATION POUR LA RHEABILITATION DES PARCOURS MARSEILLE CASSIS	MANIFESTATION PUBLIQUE

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2014-226	24/10/2014	AUTORISATION	DEMURU MARIO	OLYMPIC CLUB COUREURS PEDESTRE LA CIOTAT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-227	28/10/2014	AUTORISATION	SABATIER LILIAN	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2014-228	20/11/2014	AUTORISATION	LAMBERTI MICHEL	UNION NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-229 mod	22/10/2014	AUTORISATION	LARREY FREDERIC	ASSOCIATION REGARD DU VIVANT	PRISES DE VUES
2014-229 mod	22/10/2014	AUTORISATION	LARREY FREDERIC	ASSOCIATION REGARD DU VIVANT	SURVOL
2014-230	28/10/2014	AUTORISATION	ANTONIOLI JOSE	DIRCA (VDM)	TRAVAUX
2014-231	20/11/2014	AUTORISATION	BELNET RENAULD	CLUB LAPELLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-232	29/10/2014	AUTORISATION	ROY CORALIE	DEMD PRODUCTION	PRISES DE VUES
2014-233	29/10/2014	AUTORISATION	BESNARD MAX	HAUT ET COURT TV	PRISES DE VUES
2014-234	31/10/2014	AUTORISATION	JANNY PASCALE	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2014-235	05/11/2014	FAVORABLE	TOUCHALEAUME ERIC	SARL GALERIE 54	TRAVAUX
2014-236	05/11/2014	AUTORISATION	KOL ALEXANDRINE	ZEN PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2014-237	13/11/2014	AUTORISATION	HILITZER PATRICE	ALCATEL	SURVOL
2014-237 BIS	13/11/2014	AUTORISATION	HILITZER PATRICE	ALCATEL	TRAVAUX
2014-238	13/11/2014	AUTORISATION	BERTONI AIME		TRAVAUX
2014-239	13/11/2014	AUTORISATION	MUSCAT GEORGES	CG13	TRAVAUX
2014-240	20/11/2014	AUTORISATION	LAMBERTI RAYMOND	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-241	14/11/2014	AUTORISATION	JEAN-PIERRE FERAI	IMBE	PRELEVEMENT
2014-242	14/11/2014	AUTORISATION	ROSSI STEPHANE	OUTSIDE FILMS	PRISES DE VUES
2014-243	19/11/2014	AUTORISATION	LEBAS SARAH	AGENCE CAPA PRESSE	PRISES DE VUES
2014-244	22/12/2014	AUTORISATION	DAVID MICHEL	LIEUTENANT DE LOUVETERIE	TIRS D'ELIMINATION
2014-245	20/11/2014	AUTORISATION	OUANNOUGHY DIDIER	PHARE OUEST	PRISES DE VUES
2014-246	19/12/2014	AUTORISATION	LAMBERTI MICHEL	UNION NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-247	19/12/2014	AUTORISATION	LAMBERTI MICHEL	UNION NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-248	21/11/2014	AUTORISATION	BESNARD MAX	HAUT ET COURT TV	PRISES DE VUES
2014-249	26/11/2014	AUTORISATION	LODY VINCENT	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2014-250	26/11/2014	AUTORISATION	BALLAN CHRISTOPHE	SAF HELICOPTERES	SURVOL
2014-251	19/12/2014	AUTORISATION	RAVEL CLAUDE	SCO SAINTE MARGUERITE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-252	02/12/2014	AUTORISATION	BRANDO JEAN-FRANCOIS		TRAVAUX
2014-253	02/12/2014	AUTORISATION	AMIEL CLEMENTINE	SOMBRERO AND CO	PRISES DE VUES
2014-254	02/12/2014	AUTORISATION	DUTREY CLAIRE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2014-255	03/12/2014	DEFAVORABLE	LLORET JEAN-FRANCOIS		TRAVAUX

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2014-256	03/12/2014	AUTORISATION	WEISS JEAN-PIERRE	APIJ	TRAVAUX
2014-257	03/12/2014	AUTORISATION	SACK JONATHAN		TRAVAUX
2014-258	19/12/2014	AUTORISATION	LIEUTENANT DE VAISSEA	BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE	SURVOL
2014-259	12/12/2014	AUTORISATION	BIOTECHNA		TRAVAUX
2014-260	11/12/2014	AUTORISATION	Jean-Marc SOTTY	VDM - DIRECTION GESTION URBAINE DE PROXIMIT	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2014-261	11/12/2014	AUTORISATION	THIERRY BOULINIER	CEFE-CNRS	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2014-262 mod	19/12/2014	AUTORISATION	LARREY FREDERIC	ASSOCIATION REGARD DU VIVANT	SURVOL
2014-262 mod	19/12/2014	AUTORISATION	LARREY FREDERIC	ASSOCIATION REGARD DU VIVANT	PRISES DE VUES
2014-263	19/12/2014	AUTORISATION	VILLALONGA ROLAND	ASSOCIATION EDUCATION SPORTS CULTURE ET SPI	MANIFESTATION PUBLIQUE
2014-264	15/01/2015	AUTORISATION	BONARDO REMI	SCTE DE CHASSE DE LA BARASSE	PRELEVEMENT
2014-265	15/01/2015	AUTORISATION	MARTINHO LAURENT	SCTE DE CHASSE DE LA BARASSE	PRELEVEMENT
2014-266	15/01/2015	AUTORISATION	BARBERIS MARIUS	SCTE DE CHASSE DE LA BARASSE	PRELEVEMENT
2014-267	15/01/2015	AUTORISATION	TONARELLI GERARD	SCTE DE CHASSE DE LA BARASSE	PRELEVEMENT
2014-268	15/01/2015	AUTORISATION	BONINO ROGER	SCTE DE CHASSE DE LA BARASSE	PRELEVEMENT
2014-269	15/01/2015	AUTORISATION	CHABERT ALAIN	SCTE DE CHASSE DE LA BARASSE	PRELEVEMENT
2014-270	15/01/2015	AUTORISATION	FEDI LAURENT	SCTE DE CHASSE DE LA BARASSE	PRELEVEMENT
2014-271	15/01/2015	AUTORISATION	BRAGANTI LEON	SCTE DE CHASSE DE LA BARASSE	PRELEVEMENT



Parc national des Calanques
Bât. A4 - Impasse Paradou
13009 Marseille

contact@calanques-parcnational.fr
04 20 10 50 00

Rapport d'activités 2014

Réalisation et rédaction : Parc national des Calanques

Photos de couverture © Philippe Richaud ; P
Sabline de Provence © Alex Baumel
Plongeur © DelphineBonnon3
Exposition © Champs libre ; autres photos © PNCaI
Photo dernière page © Launette / DTN